

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-  
ture & autres Remarques curieuses.*

A O U T 1737.



A LUXEMBOURG,  
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-  
que, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XXXVII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation de  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC,

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & aquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 36. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continuë. Bibliothecque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothecque Italique & des Memoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothecque raisonnée, qui contient à present 16. Tomes en 2. parties chacun.

# LA CLEF DU CABINET

D E S

## PRINCES DE L'EUROPE

Ou , Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

AOÛT 1737.

### A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature, &c.*

I. **D**Epuis l'avènement du Roi Stanislas de Pologne à la Souveraineté des Duchés de Lorraine & de Bar , la veine poétique n'a pas cessé d'y couler à la louange de cet Auguste Prince. Ses vertus, ses talens & ses faits héroïques connus à tout l'univers, y trouvent des Panégyristes d'une espee qu'on auroit cherché en vain chez les peuples d'une région où il n'étoit pas de l'ordre de la divine Providence qu'il regnât. C'étoit donc à ceux de la Lorraine qu'il étoit réservé d'employer la lyre pour chanter avec justesse le Monarque qui les gouverne actuellement par la plus surprenante de toutes les révolutions. Entre les pieces en vers qui me sont tombées sous la main depuis deux mois, j'expose la suivante d'assez bon goût pour meriter de voir le jour : On me l'a envoyée en Latin & en François , & je la donne de même , afin de ne rien rien diminuer de son prix.

Poëme à la  
 Louange du  
 Roi Stanis-  
 las,

1.

**P**Hœbe musarum cytharæque præses,  
 Phœbe sacrorum pater alme vatuma,  
 Da Polomissum celebrare digno  
 Carmine Regem.

2.

Quas colis celsas heliconis oras  
 Linque, nec tritos modulare cantus,  
 Annue & vati, duce te, Stanislae  
 Facta canenti.

3.

Dic quot & quantis dubius præcellis  
 Mente fortunam nimium fugacem  
 Viceris, faustis simul & nefandis  
 Casibus idem.

4.

Dic amor quantus fuerit cadentis  
 Patriæ, Regnum prius abdicârit,  
 Sponte, quam regnans dare luctuosis  
 Pabula bellis.

5.

Quò sed imprudens raperis, quid audax  
 Musa, quid tentas celebrare tanti  
 Principis laudes, quibus unus impar  
 Effet Homerus.

6.

Mè sed umbrosi per amœna montis  
 Nobilis raptat furor, & canentem  
 Jam lytam phœbus quatit, intimisque  
 Moribus urget.

7.

Cesserat fatis rapidaque victus  
 Morre Fedricus, Patriam furenti  
 Ambitu pressam, dubioque tritam  
 Matre relinquit.

8.

Orba Polonum soboles, Piasło  
Destinat Sceptum, sed abes, premitque  
Hostis, & sparsis violenter armis,  
Occupat urbes.

9.

Poscit hinc Regem, rapidoque juncta  
Fœdere accessit sociata plebes,  
Suscitat legem, diadema ferre  
Certa Piasło.

10.

Inter æratos Jove præeunte  
Transvolas hostes, recreas parentem  
Jam diu plebem, redeuntque tecum  
Spelque salusque.

11.

Te Palatini populique juncti  
Expetunt, toto sonat unâ Campo  
Aura Stanislam, sibi quique Regem.  
Voce salutant.

12.

Hirtus at vastos popularur agros  
Sarmata, & fidam furiosus urbem  
Obsidet, mortem minitans; sed ausus  
Jupiter obstat.

13.

Obstat Antiquum pietas clientum,  
Obstat ex alto vigilans diebus  
Numen, & rebus tua te secundis  
Fata reservant.

14.

Labitur cœlo per opaca noctis  
Aliger Mariâ genitus, viamque  
Pandit, &, divo duce, fraudulentum  
Decipis hostem.

15.

Læta te muris recipit Königsberg,  
Præbet & tutum lociis azylium,  
Jamque concursu procerum refulgens  
Aula coruscat.

16.

At foris urgent, patriamque vastant  
Hostis & Civis, duplicique trita  
Marte languescit, gemebunda cœci  
Victima belli.

17.

Intus assurgit, sed amor ruentis  
Patriæ, Regnum generosus ultro  
Abdicas, genti placidæ daturus  
Gaudia pacis.

18.

Pulchrior cedens folio resurgis,  
Altior toto micat orbe virtus,  
Major & spreto diuturna fulget  
Gloria Regno.

19.

Jura sed fidæ positurus oræ,  
Prisca neu sternas, nova temulentis  
Grata sunt unis, sit amœna rectis  
Prisca vetustas.

20.

Jam diu faustos sine Marte soles  
Duximus, Rostris Themis imperabat,  
Artibus Pallas, erat & camœnis  
Præses Apollo.

21.

Nolla furtivis violata stupris  
Tecta lugebant, scelus omne leges  
Molque plectebant, sua quisque stabant  
Præmia factis.

22.

Rura felices bobus incolebant,  
Horrea & lætis opibus prementes,  
Principem, Baccum, Cererem colebant  
Thure Coloni.

23.

Inter illos Pater ipse natos,  
Læta carpebat senior laborum  
Dona, nec sævus pia polluebat  
Gaudia Mavors.

24.

Hæc erant almæ veneranda pacis  
Munera, horrendo tenuata nuper  
Matre, sed quæ, te redeunte, multo  
Plura redibunt.

25.

Nunc Jovi magno placitum relinquis  
Mobilem prima novitate plebem;  
Hic bonus regnes, populique dones  
Jura Lothrecis.

26.

Surge spectanti generosus oræ,  
Surge STANISLA, redeant amœna  
Quæ repentinis siluere nuper  
Gaudia bellis.

27.

Principum multis benefacta sæclis  
Certius vivent, sed in omne vivet  
Tempus, amissum sine lege Regnum  
Juraque Regni.

28.

Unus infando potis es medelam  
Ferre mœtori, quibus affluebant  
Principes donis radias, nec ullis  
Regibus impar.

29

Vivere antiquis liceat staturis,  
 Jam reviviscat prior illa Regni  
 Forma, nec duro laniata plebes  
 Ære prematur.

30.

Hic ames dici Pater, hic amorem  
 Quem reservabat Ducibus perennem  
 hautiant isthæc, quibus hanc beabis  
 Dona favores.

## T R A D U C T I O N.

1.

**P**ÈRE des doctes sœurs qu'honorent le Permesse,  
 Le Pinde & l'Hélicon,  
 Toi qui donne à nos chants la grace, la justesse,  
 L'harmonie & le son ;  
 Phœbus dans les transports qu'inspire ton yvresse,  
 Viens guider ma raison.

2.

Quittez pour un moment des filles de memoire  
 Les ravissans concerts,  
 Et chantons ici bas STANISLAS à sa gloire.  
 Montrons à l'univers  
 Que ce n'est pas toujours la fougueuse victoire,  
 Qui merite des vers.

3.

Mais montrons lui comment victime du caprice ;  
 Du sort qu'il a vaincu,  
 Ce Prince a fait du Sceptre un libre sacrifice,  
 Et sçû par sa vertu,  
 Du bisaire destin supporter l'injustice,  
 Sans en être abbatu.

4.  
Exposons au grand jour cette tendresse extrême,  
Cet amour genereux,  
Qui méprisant du Trône & la grandeur suprême,  
Et les titres pompeux,  
Ont soumis à la Paix l'éclat du diadème,  
Pour rendre un peuple heureux.

5.  
Mais où va ton ardeur, & qu'oses-tu prétendre,  
Musc, l'as-tu prévu ?  
Homere, Horace, à peine oseroient l'entreprendre,  
Ces Heros ne sont plus,  
Le Dieu de l'Helicon veut-il donc en descendre  
Pour conduire ton lut ?

6.  
Oùi déjà je l'entens, déjà ce Dieu m'inspire,  
Une éloquente ardeur,  
Déjà lui-même il touche, il fait parler ma lyre ;  
Et sous ce Conducteur,  
D'un Roi que l'ennemi le plus jaloux admire,  
Je chante la grandeur.

7.  
AUGUSTE sous les coups d'une mort imprévûe  
Gît-il dans le tombeau,  
Dans ses Etats flottans la guerre répandue  
Allume son flambeau,  
Tandis que des Sujets l'ardeur irrésoluë  
Cherche un Maître nouveau.

8.  
Au parti qui t'attend ton absence éloignée  
Cause mille soucis ;  
D'ennemis étrangers une troupe effrenée  
Désole le Pays,  
Et portans la fureur de contrée en contrée,  
Mettent ta tête à prix.

9.

Les peuples & les grands pour se donner un maître,  
 Vont consulter les loix:  
 L'étranger est proscrit, le Piate doit l'être,  
 Et pour fixer leur choix  
 Sur la Vistule à peine on te voit reparoître,  
 Que tous n'ont qu'une voix.

10.

Cet Etre bienfaisant qui sur tes destinées  
 Veut veiller ici bas,  
 Te conduit à travers ces Troupes balanées  
 Et devance tes pas:  
 Tu parois, & d'abord de Troupes consternées  
 Tu fais de vrais Soldats.

11.

L'esperance renaît, une mâle assurance  
 ranime tous les cœurs;  
 On n'entend qu'une voix dans ce champ d'alliance,  
 Tous ont mêmes ardeurs,  
 Et couronnent un Roi dont l'heureuse presence  
 Dissipe leurs frayeurs.

12.

Le Sarmate hérissé, presse, tonne, menace,  
 Et par tout se répand,  
 Par tout de ses fureurs il laisse quelque trace;  
 Par tout coule le sang:  
 Il t'assiege, il te cherche, & veut prendre une Place  
 Que l'Olympe défend.

13.

Tout s'oppose à ses coups, tout veille sur ta vie,  
 Les Dieux & les mortels;  
 Ceux ci risquent pour toi leurs biens & leur Patrie,  
 Ils te restent fidèles.  
 Ceux-là gardent tes jours contre la barbarie  
 De ces monstres cruels.

14.

Dans l'ordre des destins qui reglent nos années  
Ton sort est arrêté.  
Par le Sarmate envain les routes sont bornées,  
A la serosité.  
Tu t'échape & le Ciel qui tient les destinées  
Te met en sûreté.

15.

Contre ces furieux épousant ta querelle  
Le Prusse te reçoit  
D'amis de Citoyens une troupe fidèle  
se retire avec toi,  
Et dedans Kônigsberg par une Cour nouvelle  
Vient t'honorer en Roi.

16.

Mais des fureurs de Mars malheureuse victime  
La Pologne languit :  
Le Sarmate en fureur la ravage & l'opprime,  
Sous les coups tout gémit ;  
Et le sujet armé dans l'ardeur qui l'anime  
Lui-même l'a détruit.

17.

Déjà de mille morts la Campagne jonchée  
N'y peut plus résister :  
Au bruit de tant d'horreurs, ta grande ame touchée  
Quitte sans hésiter  
La Couronne déjà sur ta tête attachée,  
Et sçait tout arrêter.

18.

Ce coup que l'avenir à peine pourra croire,  
Etonne tout l'Etat :  
Mais il immortalise & ton nom & ta gloire,  
Qui sans donner combat,  
Par ce noble refus ont d'une ample victoire  
Le merite & l'éclat.

19.

Tu quittes un Royaume où regnent l'inconstance  
 Et la legereté,  
 Pour un Etat tranquile où regnent l'innocence  
 Et la fidélité:  
 Mais conserves ses loix, gardes qu'on n'en offense  
 L'aimable antiquité.

20.

L'Etat étoit heureux, la paix & la justice  
 De concert y regnoient,  
 Themis par ses rigueurs en proscrivoit le vice,  
 Les arts y fleurissoient,  
 Les enfans d'Apollon rentroient en exercice,  
 Les muses renaissoient.

21.

On n'y connoissoit plus ces funestes ravages  
 D'un amour emporté  
 On n'y gémissoit plus sur ces tristes naufrages  
 De la pudicité;  
 Les meurtres, les larcins, les vols, les brigandages  
 Tout étoit détesté.

22.

Dans une douce paix le laboureur tranquile  
 Couloit des jours heureux,  
 Prix de ses durs travaux, une moisson fertile  
 En contentoit les vœux;  
 Et de ces riches dons son cœur humble & docile  
 Faisoit offrande aux dieux.

23.

Le vieillard oubliant d'une obscure vieillesse  
 Les incommodités,  
 Goutoit parmi les siens de l'aimable jeunesse  
 Les plaisirs empruntés;  
 Mars n'interrompoit plus leur rustique allegresse  
 Ni leurs solemnités,

24.

Tels étoient de la paix les biens inestimables  
Dans l'Etat qui t'attend;  
Mais tu sçais les moyens de les rendre durables,  
Grand Prince, éloignés-en  
Ces guerres dont le prix des peuples misérables  
Epuise jusqu'au sang.

25.

Le Ciel qui te conduit, ordonne que tu quitte  
Un état inconstant,  
Et veut de tes vertus couronner le mérite  
Par un Sceptre éclatant:  
Du pieux Leopold suis la sage conduite,  
L'Etat sera content.

26.

Viens d'un peuple fidel remplir la juste attente ;  
Viens paroître, grand Roi,  
Viens jouir d'un Etat que la paix te presente ;  
Mais ramene avec toi  
Ces biens & ces douceurs qu'une paix permanente  
Fait renaitre avec soi.

27.

De nos Princes jamais les bienfaits, la sagesse  
Ne seront en oubli ;  
Mais nos derniers neveux rappelleront sans cesse  
Ce revers inouï  
Qui nous prive d'un sang pour qui notre tendresse  
N'auroit jamais tati.

28.

Tes bontés, il est vrai, nous rendent l'esperance  
Et tarissent nos pleurs :  
Il coule chaque jour de ta munificence  
Un torrent de faveurs,  
Et nous trouvons en toi l'amour, la bienveillance  
De tes Prédecesseurs.

29.

Conservez à l'Etat des Loix qu'on y revere  
 Depuis un si long - tems ;  
 Proscrivez des vains flatteurs l'indigne caractere  
 Et le fatal encens :  
 Loin de les augmenter, que sa bonté modere  
 Nos impôts renaisans.

30.

Sois pere de ton peuple , & force sa tendresse  
 De reconnoître en toi  
 De ses Princes chers les bontés, la sagesse,  
 Les vertus & la foi ;  
 Laisse agir ces vertus, & qu'il y reconnoisse  
 Ses Princes dans son Roi.

II. Pour continuer dans les louanges du Prince à qui le Poëme qu'on vient de rapporter a été adressé, on fera encore mention d'une These générale de Philosophie soutenuë avec succès le 21. Juillet par un jeune Clerc, au College des Jesuites de Bar - le - Duc , à l'honneur du même Monarque : Mais le Lecteur aura à se contenter du titre que voici de cette These , avec la Préface qu'on a mise en François pour être entenduë d'un plus grand nombre de personnes.

*Serenissimo Principi STANISLAO I. Regi Polonia, Lotharingia & Barri Duci, se suamque Philosophiam dicat & consecrat humillimus Servus ac fœtissimus Subditus Henricus GRUYER, Barro-Ducaus, Clericus Tullensis.*

*Propugnaturus, Præside R. P. Joanne-Baptistâ WILHELM, Philosophia Doctore & Professore, in Collegio &c.*

P R E F A C E pour l'ouverture des Theses.

M E S S I E U R S ,

L'Auguste Monarque qui regne sur nous avec tant de sagesse, ne mérite pas moins les hommages de l'esprit, que ceux du cœur. Nos pensées sont des tributs que nous lui devons par justice, mais que nous ne pouvons lui bien payer que par l'inclination; & comme les charmes de son gouvernement nous annoncent qu'il aime ces sortes de tributs, il doit nous être bien doux de consacrer les plus nobles mouvemens de notre ame à un Prince qui ne pense & qui n'agit que pour perpétuer nôtre bonheur.

Ce n'est donc pas sans sujet que je viens aujourd'hui si volontiers rendre compte de mes études philosophiques sous les auspices de notre nouveau Souverain STANISLAS I. du nom, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Duc de Lorraine & de Bar. En suivant le louable penchant qui m'entraîne vers son Trône, je sens, MESSIEURS, que je vous fais parfaitement ma cour, & que mon goût s'accorde avec les suffrages de toute l'Europe, qui depuis longtems, à l'aspect de ses glorieuses destinées, semble n'avoir d'admiration que pour lui.

D'ailleurs

D'ailleurs le mérite des Sciences que nous cultivons, relève si sensiblement l'éclat de son Diadème, qu'en vain pour seconder sa modestie, emprunterois-je un autre nom que le sien. Devant développer, du moins en partie, les ingénieuses subtilités de la Logique, les belles maximes de la Morale, les connoissances diverses de la Physique, & les sublimes principes que la Métaphysique renferme, je prévois que je tracerois nécessairement son portrait, & que sans parler de lui, je préconiserois continuellement la personne; car l'analyse de la Philosophie est proprement l'abregé de son éloge.

Et certes, qui jamais entendit mieux l'Art de raisonner que ce Prince? quelle vivacité de compréhension, & tout à la fois quelle maturité de réflexion! Dans les matieres les plus épineuses & les plus délicates parut-il jamais embarrassé, & le parti qu'il prend alois, n'est-ce pas toujours celui de la sagesse? Ceux qu'il associe à ses Conseils, sont assez heureux pour lui exposer ce qu'on peut dire de bon, Mais ce Monarque à son tour, ne manque pas de leur exposer ce qu'on peut dire de meilleur. Souvent même, lorsque les autres ne trouvent tout au plus que le vraisemblable, son esprit pénétrant rencontre infailliblement le vrai. Il n'affecte cependant aucune supériorité d'intelligence, mais c'est par son affabilité qu'il la laisse mieux sentir.

Quel honneur ne fait-il pas encore à la Morale? Rien ne lui plaît, que ce qui plaît à la raison, & tout ce qui paroît vicieux, lui fait horreur par la seule apparence du vice. Bienfaisant par penchant, il confere toutefois ses bienfaits par religion, & pour obtenir des graces de la royale main, c'est peu qu'une protection humaine, il faut avoir spécialement celle de la vertu.

Quant

Quant à la Physique, qui comprend une infinité de choses diverses, il suffit d'avoir l'honneur de l'approcher & de l'entendre, pour juger aussi-tôt que son heureux génie est orné de toutes les belles connoissances. Il charme & il instruit tout ensemble par l'agréable solidité de ses entretiens. On ne peut se dispenser de l'admirer, & de l'admiration on passe bientôt à un respectueux amour. Plus on l'écoute, plus on l'aime, parce qu'en écoutant un Maître, on a aussi le plaisir d'entendre un Pere. Ah ! qu'il vive long-tems, ce grand Roi avec l'illustre Reine dont nous avons déjà admiré la piété, la prudence, & la douceur. Puisse le Dieu qui nous les a donnez, les conserver toujours. Après la pette que nous avons faite, nous avons besoin d'une aussi grande consolation.

Je viens presentement à la Méraphysique, qui, comme vous savez, traite particulièrement de Dieu, de son essence, de ses principaux attriburs ; & sans voir flatter un Prince, qui ne peut l'être, je dis que non seulement dans ses études, mais dans tous les évènements de sa vie, il a appris à connoître ce Maître des Princes, & que par l'héroïsme de son courage & de ses vertus, il s'est fait un nom qui a pénétré jusques dans les Cieux. Si la généreuse Nation n'a pas le bonheur de le posséder, c'est sans doute parce qu'il a plu à Dieu de nous accorder ce privilege, afin de récompenser par un don si précieux l'attachement inviolable que nous avons toujours eu pour nos Souverains : attachement qui fera à jamais notre plus bel éloge, & qui nous distinguera toujours de tous les Peuples de l'Univers.

Mais finissons, Messieurs. Quoique vous ne vous lassiez pas d'entendre parler d'un Prince si clément, si religieux, si cher à l'Eglise, & au Fils aîné de l'Eglise, dont il a l'avantage d'être le Pere,

je me lasse pourtant de ne pouvoir rien dire qui soit digne de sa haute Majesté. D'ailleurs, sans le secours de mes foibles paroles, son sage Ministre & les 26<sup>es</sup> lez Courtisans qui ont la consolation de le contempler de plus près, que nous, sçauront rendre témoignage à ses rares qualitez, & faire passer de siècle en siècle cette vérité : que celui qui regne sur nous, meritoit de regner sur le monde entier.

IV. Antoine Burtin, Marchand Libraire à Nancy, imprime actuellement une composition Latine en Prose & en vers de la façon de Mr. Muffet, Docteur en Droit, qui s'est acquis autant d'expérience que personne dans les voyages qu'il a faits tant en Pologne qu'en Allemagne & en Italie, pour être au fait de ce qu'il donne au Public. C'est un *in quarto* dont la Prose a pour titre.

*Alma salus instans, seu pax transmissa per orbem : Ex quâ panegyris de laudibus Serenissimi Regis Poloniae STANISLAI PRIMI desideratissimi Principis ad vota populorum in Galliam reducis ; devinctissimi animi ergo principi optimo, à Joanne Muffet, Juris utriusque Doctore oblata.*

Le Poëme est intitulé :

*Splendor virtutum ex magnitudine animi Serenissimi Poloniae Regis, STANISLAI PRIMI, qui majoris luminaris adinstar, peracto duodecim signorum Zodiaci cursu, nube repulsa, luce majori resurgens in Franciam ad cunctarum Gentium votare versus, splendidos emittit radios, quibus atras Bellorum dissipat umbras : Inde, Fœdus lucis amor removens dispendia vite. Pro quo applausus universalis & congratulatio.*

Cet ouvrage dédié & le premier qui ait été dédié en Lorraine au Roi Stanislas, en a été reçu très-gracieusement. Il a été examiné par ses ordres de Mr. le Comte Zaluski, Grand Aumônier de S. M. Pol.

Pol. & Grand Referendaire, qui en a fait un rapport favorable. Mr. de la Galaiziere, & Mr. le Primat de Lorraine l'ayant auffi examiné, le Procureur Général y a mis une approbation, qu'aucun Sçavant ne lui peut refuser.

V. Armand de la Chapelle, Ministre Protestant de la Haye, vient de donner au Public deux volumes in douze sous le titre de *Lettres d'un Gentilhomme Reformé à un Gentilhomme Luthérien, pour servir de reponse à celles qu'un Docteur Allemand de l'Université de Strasbourg a écrites à ce Gentilhomme.*

Le Docteur Allemand de l'Université Catholique de Strasbourg, est, comme on le sçait, le docteur Pere Scheffmacher, Jesuite, dont les Lettres imprimées en deux volumes in *quarto* il y a huit ans à Strasbourg, firent grand bruit, & qui sont toujours en si grande réputation. Les Luthériens n'osèrent, ou plutôt ne purent y répondre. Mr. de la Chapelle plus hardi, entre en lice, & vient au secours de ses freres de la Confession d'Augsbourg, sollicité, dit-il, par un *Pasteur de merite qui exerce le saint Ministère dans ces quartiers-là.* Il combat avec une confiance & une hauteur que lui inspire le Pays de franchise où il est établi. Mais on peut voir dans l'ouvrage s'il a autant de raison qu'il le croit de s'attribuer une prétenduë victoire.

VI. Après tant d'Histoires universelles nouvellement publiées, sans compter celles qui sont plus anciennes, il vient d'en paroître encore une qui ne laisse pas d'avoir son merite. Elle est de Mr. Daniel Thienpont, Prêtre, & imprimée à Bruxelles en 2. volumes in *quarto* sous ce titre: *Introduction à l'Histoire universelle, contenant la fondation, le progrès, les changemens, & la ruine des Monarchies, des principaux Royaumes & des Républiques, depuis le commencement du monde jusqu'à la décadence de*

*l'Empire Romain. Avec une supputation chronologique.*

Ce n'est ni une Chronologie sèche, chargée de discussions épineuses, ni une Histoire dépourvûë de secours & de l'œil de la Chronologie: C'est un mélange utile de l'une & de l'autre. L'Auteur, sans se piquer de faire de nouveaux systèmes, a suivi les plus autorisés & les plus généralement estimés. La narration est courte & simple; c'est un abrégé suffisant à ceux qui n'aspirent pas à être profonds dans l'Histoire, ou qui ne veulent que se rappeler les faits principaux.

VII. Mr. L'Abbé Lenglet enrichit depuis un tems le public des fruits de son travail. Il semble avoir tourné principalement ses vûës du côté de la jeunesse, qu'il se propose d'instruire & de former. L'an passé il donna un *Projet De l'usage & du choix des Livres pour l'étude des Belles Lettres, avec des Catalogues raisonnés des Auteurs utiles ou nécessaires, pour se former dans les diverses parties de la Littérature.* Ce *Projet* publié par l'Auteur, & imprimé à Paris, renferme la connoissance des Livres, l'étude des Langues, l'élégance & la pureté du stile, l'étude de la Critique, l'Éloquence, la Poësie en général, la Poësie des différentes Langues, les Etudes particulières qui ont rapport aux Belles Lettres, le choix des Livres & des Editions. Enfin il propose 19. *Catalogues* des Livres convenables à un homme qui veut étudier la belle Littérature, avec des réflexions sur ces Livres, leur usage, & les Editions. Il promet aussi quelques petits *Traités* rares & curieux dans les matières littéraires dont il parle.

On voit présentement un nouvel ouvrage de Mr. l'Abbé Lenglet intitulé: *Principes de l'Histoire, pour l'éducation de la Jeunesse, par années & par siècles,*

& dont le premier Tome a été imprimé aussi à Paris en 1736. , les trois autres cette année 1737: il est divisé en six volumes in 12. , ou six années; car l'Auteur a jugé à propos de le partager par années, pour conduire successivement & par degrés les Enfants dans la connoissance de l'Histoire, & s'accommoder au cours ordinaire des Etudes qu'on leur fait faire dans les Colleges.

Le premier Tome, ou la première année, pour la Classe de sixième, contient l'Histoire Sajoie, la première qu'il convient d'apprendre dans une éducation Chrétienne. On y voit aussi, à cause de la liaison, l'Histoire d'Egypte, celle d'Assyrie, des Medes & des Perles.

Le second volume donne l'Histoire des Grecs, l'*Histoire de la Fable* (la vérité du mensonge) c'est à dire, que l'Auteur se propose de démêler ce qu'il y a d'historique dans les Fables; & l'Histoire Romaine, jusqu'à la mort de Jules César.

La troisième année comprend l'Histoire de l'Empire, depuis Auguste jusqu'à Charles VI. aujourd'hui regnant.

Dans la quatrième année on trouve l'Histoire de France, qui comprend quatre objets, sçavoir, un Abregé de l'Histoire des Gaules, avec des remarques sur l'origine des François: l'Histoire générale de France: l'Histoire des grands Fiefs, leur séparation de la Couronne, & leur réunion.

Le cinquième Tome présente l'Histoire des autres Etats de l'Europe & des Pays étrangers, des Royaumes d'Asie, d'Afrique, avec une légère excursion sur les découvertes de l'Amérique.

Enfin le sixième & dernier volume, contient l'Histoire Ecclésiastique depuis Jesus-Christ. *La Religion*, dit Mr. Lenglet, *ne défend pas l'usage d'une*

*sage Politique ; l'on en a donné dans ce volume les principes tirés de l'Histoire même. Enfin l'on y joint l'origine des Maisons Souveraines de l'Europe.*

Ceux qui veulent approfondir l'Histoire, dit encore notre Auteur, n'ont qu'à lire les *Instructions* qui sont à la fin de chaque Histoire particulière, & les *Préfaces* de chaque volume.

Tous les Tomes sont accompagnés de *Tables chronologiques*.

VIII. Le mot de la dernière Enigme est le *Sable*, ou la *Poussière à mettre sur l'écriture*.

### E N I G M E.

**J'**ai le corps souple & mal, la forme longue & ronde ;

Je suis pour le repos du monde

D'un assez utile secours ;

Et l'on me trouve au trône des amours.

Je ne manque non plus de plume que mere oye

Où qu'un oiseau de proie,

Et pourtant je ne puis voler.

J'ai deux bouches, en vain l'une & l'autre étant close,

L'on ne m'entend jamais parler ;

Toutefois en ce jour découvrons quelque chose.

Mais agissons de bonne foi.

N'est-il pas vrai, Philis, qu'étant auprès de moi,

Vous me pressez souvent de vos lèvres de rose,

Et que quand votre esprit songe amoureusement

Votre bras quelquefois me serre étroitement ?

Ne craignez rien, vous êtes sage.

Je n'en dirai pas davantage.

*AVIS sur une cinquième Edition du Dictionnaire  
Historique & Critique de Mr. BAYLE  
en 4. volumes in folio.*

**L**E Dictionnaire Historique & Critique de Mr. Bayle en quatre vol. in fol. , est un Ouvrage fort renommé pour son usage presque universel dans toutes les sciences : Et comme il se trouve bien des amateurs qui souhaiteroient de l'avoir à un prix modique, le Sr. *Jean - Loïis Brandenuller*, Imprimeur & Marchand Libraire à Basse , a entrepris avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Cath. & la permission du Magistrat de cette Ville, d'en fournir une nouvelle Edition de la maniere qui suit.

Cet Ouvrage sera imprimé par souscription sur du papier blanc & bien collé, avec des caracteres nouveaux, & une taille douce sur le titre, le tout conformément à l'Edition d'Amsterdam.

Le prix de la souscription est de seize florins d'Empire, ou 40. livres argent de France au cours de ce jour, dont on payera la moitié en acceptant la souscription, & l'autre moitié en délivrant les deux premiers volumes, ce qui se fera au mois de Juillet de la presente année, ou peu de tems après : Le premier Tome est achevé d'imprimer, le second le sera en Septembre prochain ; de sorte qu'il ne restera plus rien à payer pour les deux derniers volumes qui seront délivrés aux Souscrijans huit mois après ledit terme, si ce n'est les frais de transport de Basse aux endroits de la demeure des Souscripteurs, qui ne seront pas grands, ni un objet.

On pourra souscrire chez les Marchands Libraires dans les Villes principales de l'Europe, nommément chez le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal.

## ARTICLE. II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable  
en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. Quoiqu'on n'eut pas rendu publics les articles de l'accommodement entre le St. Siege & le Portugal, dont on a parlé le mois passé, on n'ignore pas néanmoins que l'un d'eux est la demande d'un Chapeau de Cardinal à perpétuité faite par Sa Maj. Portugaise en faveur des Patriarches de Lisbonne; & qu'en partie pour ce sujet le Cardinal Aquaviva a protesté de nullité contre les articles dudit accommodement, au cas qu'on y ait stipulé quelques nouveautés préjudiciables ou contraires à ce qui a été pratiqué jusqu'à présent. Mais comme le Pape n'a point passé à cette proposition, & que Sa Sainteté a seulement accordé un Chapeau pour le Patriarche actuel de Lisbonne, on apprend que le Roi de Portugal a refusé de ratifier les articles qu'on avoit dressés ici. Ainsi les esperances dont on se flattoit de voir bientôt arriver l'accommodement à sa perfection, sont de nouveau dissipées. On veut presentement en concevoir de meilleures pour celui à conclure avec les Cours de Madrid & de Naples, sur ce que le Cardinal Spinelli qui est ici, éleve le 19. Juin par ordre exprés du Roi des deux Siciles, les armes du Pape & du Roi d'Espagne, au-dessus de son Palais, & que le Cardinal Aquaviva a obtenu un Bref par lequel le Pape exhorte, à ce qu'on assure, Sa Majesté Catholique à continuer de gouverner comme Elle fait, le Royaume d'Espagne. C'est là tout ce qui se manifeste des deux accommodemens qui sont sur le tapis, ou plutôt de la suite

suite des broüilleries qui subsistent encore, & que le St. Pere souhaite ardemment de voir finir. On ne remarque en cela pas tant de disposition de la part du Sacré College, dans la crainte où il est que l'accommodement avec les Cours de Madrid & de Naples ne puisse être conclu qu'au préjudice du St. Siege, d'autant plus que les chartres que le Docteur Galliani, Grand Aumônier de l'Infant Don Carlos Roi des deux Siciles, a produites, sont si fortes en faveur de la Cour, qu'elles paroissent presque sans réplique.

II. Quant à la promotion des Cardinaux à la nomination des Têtes Couronnées, on a fait voir dans nôtre dernier Journal page 40. en parlant de Mr. Stampa, quelle pouvoit être la cause qui arrêtoit le Pape à cet égard. On attribue aussi ce retardement à la difficulté de pouvoir accorder un Chapeau à la nomination du Roi Auguste de Pologne, n'y en ayant que cinq de vacans. Il en manquoit un par conséquent, si le St. Pere étoit d'intention de satisfaire Sa Majesté Polonoise. Ainsi, pour éviter tout mécontentement, il y a aparence de plus en plus que S. S. disposera des Chapeaux vacans en faveur de ses créatures.

III. On éleva le 10. Juin vers le soir les armes du Roi Stanislas de Pologne au dessus de la porte de l'Eglise de la Nation Lorraine. Le lendemain le Cardinal Ottoboni, Protecteur de France & de Lorraine, prit possession de cette Eglise au nom de ce Monarque; & Son Eminence en étant sortie, l'Ambassadeur de France s'y rendit, & y assista à la grande Messe qui fut chantée par la Musique à l'occasion de cette cérémonie. Après la Messe on chanta le *Te Deum* au bruit d'un grand nombre de boîtes rangées à cet effet devant l'Eglise.

Le Chevalier Coltrorini est nommé par le Roi  
Stanislas

Stanilas son Agent en cette Cour.

Canonisa-  
tion de di-  
vers Saints  
faite à Ro-  
me.

IV. Le Pape ayant assisté le 12. à un Consistoire à demi public, pour la Canonisation des Bienheureuses Julienne Falconieri & Catherine Fieschi, Sa Sainteté fut peu après atteinte de la goutte; ce qui ne l'a cependant pas empêchée de fixer la cérémonie de leur Canonisation & de celle des Bienheureux Vincent de Paolis & François de Régis au 16. Fête de la Trinité, que la fonction solennelle s'en fit dans la Basilique de St. Jean de Latran, avec toute la pompe & les cérémonies accoutumées. On y échant à cette occasion les Litanies & le *Te Deum*, au bruit d'une décharge générale du Canon du Château St. Ange, & le soir aussi bien que le lendemain, il y eut, selon la coutume, des illuminations par toute la Ville. Sa Sainteté a fait distribuer aux pauvres les 12000. écus Romains qui lui reviennent pour cette cérémonie.

Béatifica-  
tion du B.  
Joseph de  
Leonissa,  
Capucin.

V. Le 22. au matin le Sacré College assista dans la même Eglise à la Béatification, qui s'y fit avec toutes les formalités usitées, du Venerable Pere Joseph de Leonissa, Capucin, Prédicateur, & dont la vie rapportée dans les Annales des Peres de cet Ordre, n'a été qu'un tissu d'exemples de vertus, d'actions chrétiennement héroïques, & de miracles en nombre. L'occasion me porte à n'en point passer quelques circonstances que voici. Ce grand serviteur de Dieu, issu d'une Famille noble de Leonissa en Italie, n'eut pas plutôt ouvert les yeux à la lumière, qu'il les ferma aux vanités du monde, la jeunesse ayant été ornée des plus rares vertus. A l'âge de 17. ans il entra dans l'Ordre des Freres Mineurs Capucins: Revêtu de l'habit, mais bien plus de l'esprit de St. François, il commença son austere carrière par où il seroit avantageux à plusieurs autres de finir la leur; & avant que de prêcher l'Evangile, il voulut être

Être lui même une preuve de l'Évangile par la pratique de toutes les vertus. Il s'y prépara comme St. Jean-Baptiste dans le désert, par une longue & rigoureuse pénitence. Rempli de l'esprit de Dieu, & brûlant d'un zèle séraphique pour la conversion des Infidèles & pour le martyre, il obtint la permission d'aller en Mission vers Constantinople, où il souffrit des excès d'opprobres & de tourmens. Il y fut entre autres suspendu par une main & par un pied avec une corde qui traversoit l'une & l'autre de ces parties transpercées; & il soutint ce genre de supplice l'espace de trois jours, abandonné à la mort: Mais Dieu qui ne destinoit pas son serviteur au martyre de sang, le sustenta de pain & de vin par le ministère d'un Ange, & le délivra de ce tourment. Rien n'a manqué cependant au Bienheureux Joseph pour recevoir la palme du martyre dont il avoit un désir si ardent; & si les jours n'en ont pas été consommés, c'est que la sagesse Éternelle a voulu le tempérer, afin de laisser son martyre à la charité. Il mourut l'an 1612. dans un Couvent de son Ordre, près du lieu de sa naissance, âgé de 62. ans; & Dieu qui a illustré sa vie d'un grand nombre de miracles, l'en favorise encore après sa mort.

VI. Mr. de Harrach, Ministre de l'Empereur, a notifié au Pape dans une Audience particulière, que Sa Majesté Imperiale avoit nommé le Comte de Gallas pour se rendre à Rome en qualité de son Ambassadeur. Ce Ministre a eu aussi des conférences avec le Cardinal Firrau, Secrétaire d'État, qui ont eu pour objet la prochaine guerre contre les Turcs. Le Secrétaire d'Ambassade du même Monarque, a notifié aussi au Cardinal Cienfuegos que Sa Maj. Imp. avoit obtenu du Roi d'Espagne la levée du sequestre mis dans les Royaumes de Naples & de Sicile, sur les Bénéfices & Biens de ceux qui pen-

dant

tant la dernière guerre avoient suivi le parti de l'Empereur; de sorte que ce Cardinal retirera à l'avenir les revenus de son Archevêché de Monreale en Sicile.

VII. On apprend de *Veletri*, où les Espagnols ont agi l'année dernière avec assez d'autorité, comme on l'a rapporté, que cette Ville & ses environs ont été frapés le 12. Juin d'un coup bien plus terrible, la foudre y étant tombée dans huit endroits différens, en particulier sur le clocher d'une Eglise & sur le Palais de la Maison Lancelotti, & la grêle ayant ravagé presque tous les biens de la campagne à plusieurs miles à la ronde. Il y a eu plusieurs personnes tuées & blessées par le feu du Ciel.

VIII. *Naples*. Ce fut le 4. Juin que la Chambre Royale des Finances reçut ordre du Roi de lever le sequestre qui a été mis sur les Biens & revenus de ceux qui ont suivi le parti de l'Empereur pendant la dernière guerre, & de les en laisser jouir à l'avenir à compter du premier Mai dernier. Sa Maj. déclare dans cet ordre, qu'Elle le donne en conformité de l'article quatrième des préliminaires. Les Présidens de la Chambre des Finances s'y conformerent d'abord. Mais ce qui eut de quoi surprendre, c'est que deux jours après ils ordonnerent aux Greffiers de la Chambre de continuer à recevoir & à exiger ces revenus comme par le passé; & qu'il parut en même-tems une Ordonnance du Roi portant défense d'entretenir commerce de Lettres avec les Etats d'Allemagne, de Milan, de Parme & de Plaisance. On n'a pas cependant été long-tems sans en découvrir le sujet qui est attribué à quelques différends qu'il y a entre les Maîtres de divers Bureaux de Poste, puisque les Lettres qui s'y trouvoient ont été expédiées par Rome & par Venise.

IX. Comme le Roi a aussi ordonné qu'on lui remette

remette une liste exacte des franchises dont les Ecclésiastiques de ce Royaume jouissent, & à quelle somme elles peuvent monter; les différentes Provinces s'y sont aussi-tôt conformées, & l'on envoie un état spécifique. On a depuis tenu à ce sujet quelques conférences au Palais pour annuller ces franchises, du moins celles qui ne paroissent pas des mieux fondées, & qu'on dit trop préjudiciables aux revenus du trésor Royal. L'une des prétentions que l'on forme contre le Sr. Siège, c'est que la Jurisdiction des Nonces sur les Ecclésiastiques soit abolie; c'est-à-dire, qu'ils n'y aient pas plus de pouvoir que ceux que le Pape envoie dans les autres Cours de l'Europe. Il y a pourtant toute apparence qu'on ne prendra aucune résolution définitive sur cette affaire avant le résultat des négociations qui sont sur le tapis pour l'accommodement des différends avec la Cour de Rome.

X. On continue à travailler en diligence à l'appartement du Palais qu'on dit toujours être destiné pour la Princesse future Epouse du Roi, & l'on est encore à sçavoir qui est cette Princesse. On nomme bien la Sérénissime Archiduchesse deuxième fille de l'Empereur; mais d'autres font tomber le choix du Roi sur la Princesse Charlotte sœur cadette du Duc de Lorraine, & enfin sur la Princesse fille de l'Électeur de Bavière.

XI. Les éruptions du Mont Vesuve, dont on fit mention le mois dernier, commencerent le 19. Mai après midi avec un bruit épouvantable, & pareil à celui des plus gros coups de tonnerre. Il jeta d'abord des pierres. Vers le soir on vit les flammes s'élever en l'air à une hauteur prodigieuse, & en même-tems il en sortit une si grande quantité de Bithume enflammé, que toute la montagne & le Pays circonvoisin en furent bientôt inondés à cinq miles à la ronde;

*Accident  
arrivés par  
des éruptions  
du Mont  
Vesuve.*

ronde ; ce qui obligea les Habitans à se sauver en toute diligence , abandonnans leurs maisons , & à venir en partie se retirer à Naples. Peu s'en est fallu que le principal torrent de bitume & de souphre enflammés n'ait englouti la Bourgade de *Torre del Greco*. Il avoit rempli une ravine profonde , gagné le grand chemin , absorbé l'Eglise appelée du Purgatoire , & la Sacrillie de celle des Carmes , dont on eut peine de sauver les vases sacrés. Le Bourg d'*Ostojano* a été entièrement couvert de cendres & de sable. Les pierres qui y sont tombées ont ruiné deux Eglises , entr'autres une de Religieuses , dont cinq en ont été tuées , & quelques autres blessées. Il y a eu jusqu'à 107. maisons ruinées ou endommagées. Les Villes de *Nola* & de *Livori* ont aussi beaucoup souffert par la quantité de cendres , de sable & de pierres qui y sont tombées , & qui ont été poussées jusqu'à *Avellino* , *Arigo* & *Benevento*. La fumée étoit si épaisse , & les cendres si abondantes , que le Soleil en a été obscurci pendant quelques heures en plusieurs endroits. Enfin la plus grande partie des Fermes des environs du Mont Vesuve , qui fournissoient d'excellens fruits & de très-bons vins , sont entièrement ruinées. Les arbres fruitiers & les vignes , sont ou renversés & emportés par les torrents de bitume , ou flétris & brûlés par la fumée. Les champs & prairies sont couverts de pierres & de cendres ; les maisons renversées ou ébranlées par les secousses de tremblement de terre qui ont été très-fréquentes ; & le mal vers la Bourgade *del Greco* , dont on a parlé , auroit été plus grand encore que ce qu'on a fait voir , si un pont qui arrêtoit le passage à la matière enflammée n'en avoit pas été emporté ; parce que cette matière qui a été de l'épaisseur de 30. pieds dans la plaine , & de 120. dans  
quelques

quelques endroits de la ravine, alla de là se précipiter dans la mer.

Le 20. on exposa à Naples dans l'Eglise Cathédrale la tête de St. Janvier, & l'on y établit une neuvaine pour demander à Dieu la cessation de ces maux. On fit le 12. une procession solennelle hors de la porte de Capoue; la Tête du même Saint y fut portée, & l'on donna la bénédiction du côté de la montagne avec un morceau du Bois de la Sainte Croix que l'on conserve dans cette Capitale. L'éruption fut ce jour-là moins violente, mais elle recommença la nuit par une grêle de pierres qui causerent un dommage considérable à *Sainte Marie di Capua*, & autres lieux voisins. Jusqu'au premier de Juin le mont Vesuve a cessé de vomir les flammes; & l'on se croyoit enfin délivré du fleau, quand on vit tout-à-coup reparoître & les flammes & les grosses pierres qui furent jetées en aussi grande quantité que dans le commencement, & qui ont achevé de ruiner totalement les Bourgs & les Villages voisins. La chose est incroyable, & l'on ne sauroit exprimer les dommages causés par ces diverses éruptions qui ont enfin cessé, & la désolation où se trouvent les pauvres Habitans de ces quartiers-là. Heureusement la Ville de Naples n'en a rien souffert à cause du vent qui a poussé les flammes & les cendres de l'autre côté, & particulièrement vers Benevento.

Le Roi a depuis envoyé des Troupes pour garder les maisons non ruinées des Habitans qui ont été obligés de les abandonner, & a exempté en même-temps des taxes ordinaires ceux qui ont le plus souffert de ces éruptions.

XII. On a des nouvelles assez extraordinaires par les Lettres qui nous ont informé de la cessation des maux dont on vient de faire un recit. Elles portent qu'on y a reçu des avis confirmés de *Malthe*,  
que

que le vieux Bey de *Tunis* se trouvant assiégé dans *Suse* par son neveu qui l'avoit déjà chassé de *Tunis* ; & que ne voyant aucun moyen de pouvoir se sauver, avoit envoyé un de ses Officiers au Grand Maître de la Religion pour lui demander du secours, & pour lui offrir en ce cas, de remettre entre ses mains la Ville de *Suse*, son Port & la Citadelle, d'entretenir les Troupes que la Religion y entretiendroit, de remettre en liberté tous les Esclaves Chrétiens qui sont en son pouvoir, & de payer, en cas de succès, un tribut annuel à la Religion. S'il y a en ceci quelque chose d'exagéré, il s'y rencontre aussi du vrai, & peut être dans le tout, puisqu'il est certain que le Grand Maître, après une mûre délibération sur les offres du Bey, les a acceptées, & en conséquence a fait partir quatre Vaisseaux de guerre pour *Suse* sous les ordres du Chevalier Tommasi, en les faisant suivre par quatre Galeres & plusieurs Bâtimens de transport, commandés par le Bailly de Vigrancourt, & ayans à bord une bonne partie des Troupes réglées & Milices de la Religion avec beaucoup de provisions. Le rendez-vous des Vaisseaux de guerre fut fixé à l'Isle de *Lampédouse*, pour tenir les Corsaires en bride pendant que les Galeres & autres Bâtimens iroient débarquer les Troupes & les munitions dans le Port de *Suse*. Selon les mêmes avis, & qui sont les derniers que l'on a reçus, deux des 4. Vaisseaux de guerre & les quatre Galeres de Malthe, ne partirent pas si-tôt à la hauteur de *Suse*, que les Vaisseaux de guerre de *Tunis* & d'*Alger* qui bloquoient cette Ville, leverent l'ancre, & prirent la fuite avec précipitation, laissant aux Maltois la mer libre pour aller débarquer à *Suse* les Troupes & provisions qu'ils apportent au secours du vieux Bey. Peut être sera-t-on informé dans la suite, s'il n'y a rien à retrancher

retrancher des conditions sous lesquelles le Bey de Tunis doit avoir demandé le secours que les Maltois sont allés lui porter.

XIII. *Venise.* Il faut croire que les réponses de la Cour de Vienne aux propositions que le Gouvernement lui a fait faire concernant la guerre des Turcs, ne lui paroissent pas assez cathégoriques, puisque l'on ne peut assurer encore que la République y prendra part, du moins cette année. On ne laisse pas cependant de continuer à travailler tous les jours dans les Arsenaux, & les Troupes se sont presque toutes rendues en Dalmatie, à bord de divers Vaisseaux qui sont en état de former une puissante Armée navale. Mais on ne verra au juste, qu'après des hostilités commencées en Hongrie, si les Vénitiens n'embrasseront pas enfin le parti d'entrer dans cette guerre.

XIV. Pendant le séjour que L. A. Electorales de Baviere ont fait à Venise, on leur a fait voir ce qu'il y a de plus remarquable. Elles n'avoient pas jugé à propos de donner part de leur arrivée à la République, cependant le frere & le fils du Doge leur ont rendu des visites régulières. On apprend que L. A. E. ont exécuté leur vœu à *Lorette*; qu'elles se sont rendues de là à *Bologne*, où la Noblesse n'a rien négligé pour leur en rendre le séjour agréable; & qu'après s'y être arrêtées depuis le 21. jusqu'au 24. Juin, elles partirent pour retourner à leur Résidence de *Munnich*, avec le Prince Ferdinand de Baviere, qui les a accompagné dans leur voyage.

XV. Le fils aîné du Chevalier de St. George qui a fait aussi quelque séjour dans Venise sous le nom de Comte d'Albanie, y a été visité par le Nonce du Pape, & par l'Ambassadeur de France. Le Gouvernement a profité de l'*incognito* que ce jeune Prince a gardé pour se dispenser à son égard des visites &

autres cérémonies qui auroient pû être tirées à quelque conséquence par une certaine Puissance. Il en a agi en cela de la même maniere qu'il y a dix ans, lorsque le Chevalier de St. George vint en cette Ville. Mais d'un autre côté la Noblesse Vénitienne s'est empressée à lui procurer toutes sortes de plaisirs. Il s'est rendu de Venise à *Bologne*, & de-là à *Florence*.

*Arrivée du  
Prince de  
Craon à Flo-  
rence.*

XVI. *Florence*. Le 3. Juin Mr. le Prince de Craon, Ministre Plénipotentiaire du Duc de Lorraine, arriva ici avec la Princesse son Epouse & le Prince son fils, & alla loger à la Maison de campagne de Mr. Tempi hors de cette Ville. Le Général de Wachtendonck Commandant en chef les Troupes Impériales dans cet Etat, & qui étoit venu le jour précédent de *Livorne*, fut aussi-tôt lui rendre visite avec plusieurs Ministres & autres personnes de distinction. Le 6. le Prince de Craon eut une Audience particulière du Grand Duc, & s'entretint près d'une demi heure avec S. A. R. qui lui a rendu les mêmes honneurs qu'à un Grand d'Espagne. Après cette Audience ce Ministre fut magnifiquement traité à dîner par Mr. de Wachtendonck, avec qui il a depuis de frequentes conférences. Elles rou- lent, comme on le croit, sur le Gouvernement de cet Etat, qu'ils travaillent à regler, au cas que le Grand Duc qui est fort malade vienne à mourir. S. A. R. est indisposée depuis long-tems; mais depuis le 14. Juin son mal empire, & la met dans un état à ne pas donner de grandes esperances pour un rétablissement; c'est entr'autres une retention d'urine qui lui cause des douleurs excessives; d'ailleurs son estomach ne fait presque plus de fonction. Les Ministres & Seigneurs qui étoient à la Campagne, sont revenus en Ville à cette occasion, de même que l'Electrice Douairiere Palatine, qui rend de frequentes visites à S. A. R.

*des Princes Sc.* Août 1737. 113

XVII. Le Général de Wachtendonck, qui s'étoit rendu de *Florence* à *Livorne*, fit partir peu après y être arrivé, quinze Officiers Impériaux, pour aller servir contre les Turcs en Hongrie; il fit aussi partir cent Matelots qu'on avoit levés dans le même Port, & qui sont allés joindre sur le Pô d'autres Matelots enrollés à Genes.

XVIII. On apprend de *Milan* que depuis le commencement de Juin le Comte de Traun, Gouverneur Général de ce Duché, a aussi fait partir plusieurs Officiers pour la Hongrie, ensuite d'un ordre qu'il en avoit reçu de la Cour: Mais que les deux Regimens d'Infanterie qui devoient se rendre de la Lombardie en Hongrie, ont reçu contr'ordre: Qu'il reste par conséquent 15000. hommes de Troupes de l'Empereur en Italie: Et que le Sénateur Perlongo & le Fiscal Cavalli, nommés pour aller régler les Confins du Milanez avec les Commissaires du Roi de Sardaigne, ont différé leur départ, sur l'avis que ce Prince a fait enlever quelques Habitans à *Campo-Maggiore* dans la *Lomeline*. S. M. Sardaignoise, qui prétend que ce Territoire lui appartient, avoit envoyé des ordres aux Syndics de cette Place, que ceux-ci ont déchiré avec mépris, bien loin de s'y conformer; & c'est là ce qui a porté le Roi de Sardaigne à y envoyer un Détachement de ses Troupes, qui, après avoir arrêté trois ou quatre des principaux, se sont logés chez les autres à discrétion.

XVIII. *Turin*. Le Roi de Sardaigne fait faire de nouvelles levées dans toute l'étendue de ses Etats, afin de compléter les Regimens; & le 16. Juin S. M. s'est fait donner une liste de toutes les Compagnies de Marchands & d'Ouvriers, tant à pied qu'à cheval, avec leurs armes & couleurs, que la Bourgeoisie avoit formées pour honorer l'entrée de la nouvelle Reine. On assure que c'est à dessein, &

si on l'a bien pénétré, c'est pour ordonner à la Ville de les entretenir dorénavant sur le même pied ; parce qu'en cas de guerre, on pourroit leur confier la garde de la Ville, pendant que les Troupes réglées seroient employées ailleurs. La Reine qui étoit enceinte, a fait, dit-on, une fausse couche.

XX. *Genes*. Il ne paroît pas que la République fasse plus d'autres préparatifs pour la guerre de Corse, que ce qui est absolument nécessaire pour la conservation des Places qu'elle y occupe ; & c'est véritablement un bruit auquel on n'ajoute point foi, que celui qui a couru qu'Elle songeoit à céder la *Corse* à l'Espagne. Ce qu'on apprend de cette Isle, c'est que les Mécontents sont toujours fort unis pour la cause commune, & résolus de plus en plus de secouer le joug de la République ; que leurs Chefs continuënt à publier qu'ils ont des avis certains que le Seigneur *Theodore* reviendra dans peu avec quantité de provisions & de munitions de guerre ; & font servir avec succès des cruautés qui se commettent par les Troupes *Genoises* pour entretenir les peuples dans un pareil esprit ; ce qui va rendre cette guerre très-cruelle ; car il est vraisemblable que les mécontents qui sont toujours les maîtres de la campagne useront de représailles. On ne dira de ces cruautés que ce qu'un petit Détachement de *Genois* a commis entr'autres sur la fin de Mars, qu'il sortit de *Bassia* au nombre de 25. à 30. hommes, & ayant été débarquer du côté d'*Aleria* dans un endroit où il y avoit quatre femmes & autant d'enfans qui travailloient aux Salines, ces pauvres gens en furent tous impitoyablement massacrés. Le Détachement s'étant avancé ensuite jusqu'à *Montemaggiore*, les Habitans le reçurent d'une manière qu'il se vit obligé à se retirer avec précipitation, sans  
avoir

*des Prinees, &c. Août 1737. 115*

avoir réüsi dans son entreprise, non plus que deux autres détachemens, qui, au commencement de Juin étoient sortis pour faire du dégât dans les Campagnes des Mécontens. Mais il y a pourtant un avantage que les Genoïs ont remporté, ayant eue le bonheur de recouvrer l'importante Tour de *Tazzanna*, & d'arrêter sur les côtes, avec la permission du Consul de France, une Tartane portant Pavillon de France; on y a trouvé 17. fusils, de la poudre à proportion, & des Pavillons de Genes, de Sardaigne & du Pape. Le Maître du Bâtiment & l'Equipage consistant en sept ou huit hommes, tous Sujets de la République, ont été conduits en prison. Tource qui paroît ainsi des affaires de l'Isle, c'est, comme on l'a dit, que les Genoïs se borneront à la conservation des Places fortes qu'ils y occupent, n'étans plus en état de s'avancer dans l'intérieur du Pays, sans s'exposer à être accablés par le grand nombre de mécontens.

XXI. L'Infant Don Carlos, Roi des deux Siciles, ayant notifié à la République son avènement à ces Royaumes, le Sénat a nommé Mr. René Grimaldi, fils de Mr. François-Marie Grimaldi, ci-devant Envoyé de la République à la Cour de Madrid, en qualité d'Envoyé Extraordinaire pour aller complimenter à ce sujet S. M. Napolitaine.

XXII. Les Equipages de divers Bâtimens arrivés au Port de Genes les uns venans de la *Calabre* & de *Sicile*, d'autres de *Sardaigne*, ont donné la nouvelle que quatre Galliottes de Tunis qui croisent dans ces dernieres mers, y ont enlevé depuis peu une Tartane de Sicile & une autre de Genes: Et qu'on avoit vû trois Vaisseaux Algériens à la hauteur d'*Anzo* & de *Monte-Cercelli*, lesquels ont été vûs ensuite sur les côtes de la *Romagne*, suivant le rapport de deux Bâtimens venus d'*Ancone*.

## ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE depuis le mois dernier.*

I. **L**Es Ministres des Puissances Médiatrices firent le 22. Mai à Madrid l'échange des Ordres & des Passeports de cette Cour & de celle de Portugal, conformément à la dernière Convention, & le lendemain on fit partir divers Couriers pour porter ces ordres aux endroits où ils doivent être exécutés. On divulgue ici comme à Rome que l'accommodement avec le St. Siège suivra celui qui est conclu avec la Cour de Lisbonne, qu'il touche à sa conclusion, & que conséquemment Mr. de Gonzague qui est toujours à Bayonne, recevra incessamment la permission de venir à Madrid pour y prendre le caractère de Nonce de Sa Sainteté.

II. Des Exprés dépêchés par les Ambassadeurs du Roi aux Cours de Vienne & de Versailles ne cessent point d'arriver, mais on garde toujours le silence sur le contenu de leurs dépêches; & comme il y a quelques Ministres, sur-tout celui de France, qui continuent à avoir de fréquentes conférences avec Mr. de la Quadra, Ministre d'Etat & Secrétaire des dépêches universelles, à qui il a communiqué le Traité conclu entre l'Empereur & S. M. T. C., on en infère qu'il y a diverses grandes affaires sur le tapis, entre lesquelles on met la restitution de Gibraltar & de Port-Mahon, moyennant un équivalent que la Couronne veut présenter pour ces deux importantes Places. Mais on a peine à croire que la Cour de Londres y donne les mains, à moins d'y être

*des Princes &c.* Août 1737. 117

être forcée. Son Ministre, qui est Mr. Keene, ne se declare aucunement sur ce sujet, quoiqu'il ait été prévenu. On ne lui donne pas non plus la moindre satisfaction concernant les déprédations des Espagnols en Amerique contre les Bâtimens Anglois, que la Grande-Bretagne demande depuis tant d'années, & qui sont répétées dans un nouveau Mémoire de Mr. Keene, conçu en des termes très-forts.

II. On a célébré le 30. à *Aranjuez* la fête de St. Ferdinand dont le Prince des Asturies porte le nom. La Cour qui a été fort brillante dans ce Château, y a resté jusqu'au 22. Juin, que L. M. & toute la Famille Royale retournerent au Palais du Buen-Retiro, d'où Elles se sont depuis rendûes à *St. Ildefonso* pour y voir le Camp que l'on forme pour leur divertissement dans la Plaine près de ce Palais, On dit qu'il ne sera que de six mille hommes.

III. Le Roi a fait les Brigadiers Don Guillaume de Leci, Don André Benito, & le Comte de Jauche, Inspecteurs, le premier de l'Infanterie Irlandoise, le second de l'Infanterie Italienne, & le troisième de l'Infanterie Walonne; Et S. M. a conféré la Commanderie d'*Oliva* de l'Ordre de St. Jacques à Don Joseph del Campillo, Intendant du Royaume d'Arragon, en consideration des services qu'il a rendus en Italie, où il a exercé l'Emploi d'Intendant de l'Armée. S. M. a conféré aussi l'Archevêché de *Santa Fé de Bogota*, dans le Royaume de Grenade, à Don François-Jean Galavis, Archevêque de l'Eglise Métropolitaine de l'Isle de St. Domingue, qui est succédé dans cet Archevêché par le Docteur Don Dominique Pantaleon Alvarez de Abreu, Archidiaque de l'Eglise Cathédrale de Canarie. L'Evêché d'*Antequera del Valle de Ojaca*, vacant par la mort de Don François Santiago Calderon, a été donné au Docteur Don Thomas Montano, Doyen de

de l'Eglise Métropolitaine du Mexique. Don Thomas Zorrilla de Loayla, Capitaine d'Infanterie, a été fait Gouverneur du Fort de *Carvasales*; & le Marquis de Lede, Cadet dans le Regiment des Gardes Walonnes, a obtenu la survivance de la première Compagnie qui vaquera dans le même Regiment.

IV. Les vivres sont encore fort chers à *Madrid* & dans une bonne partie du Royaume, quoiqu'il soit arrivé depuis peu beaucoup de grains à *Cadix*; & les fourrages augmentent tous les jours de prix, surtout en *Andalousie*, où ils sont si rares que les Habitans sont obligés d'envoyer leurs Chevaux & Mulets dans les Bois & sur les Montagnes pour les y faire subsister. Comme on n'espère pas une recolte bien abondante à cause de la trop grande secheresse qu'il a fait, la disette continuera, selon toute apparence, si l'on ne tire encore des quantités de grains des Pays étrangers.

V. On a été occupé au commencement de Juin à embarquer à *Cadix* des Armes & des Troupes pour les envoyer en Amérique, ce qui fait croire que la Cour médite quelque entreprise dans ce Pays-là, dont on pourra, peut-être, avoir bientôt quelque nouvelle. Vers le même-tems l'Escadre Française destinée à aller croiser contre les Saletins étoit entrée au Port de *Cadix*.

VI. *Portugal*. Le 30. Avril dernier on lança à l'eau à Lisbonne, en présence du Roi & de la Reine un Vaisseau de guerre de 74. pieces de Canon qui fut nommé *Nôtre-Dame de la gloire*. Peu de jours après six Vaisseaux Marchands partirent pour *Rio de Janeiro* sous l'escorte du Vaisseau de guerre le *St. Thomas de Cantuaria*, & trois autres pour la *Baye de tous les Saints, Angola & Benguela*.

VII. Le Roi, qui a pris le deuil pour la mort du Prince

*des Princes Ec.* Août 1737. 119

Prince Alexandre de Neubourg, Evêque d'Augsbourg, l'a fixé à trois mois, & n'a dû le quitter par conséquent que sur la fin de Juillet. S. M. a nommé Don Jean de Abreu de Castello-Branco, Gouverneur & Capitaine Général de l'Etat de *Margnan* sur la côte Septentrionale du Brezil. Le Gouvernement de l'Isle de Madere qu'avoit ce dernier, a été donné à Don François Pierre de Mendoça, ci-devant Gouverneur de la Province de *Paraiba*; & Don Louïs d'Andrade a été fait Gouverneur de *Fernambuc*.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **R**ien n'est plus certain que le Traité de Paix a été finalement conclu à Vienne; mais il ne l'est pas moins aussi, que l'Espagne refuse jusqu'à présent de le signer; ce qui engage le Baron de Schmerling, qui fait les fonctions de Ministre de l'Empereur auprès du Roi, à de frequens entretiens avec le Cardinal de Fleuri & avec Mr. Amelot, Ministre des affaires étrangères: De là vraisemblablement ce délai dont on use dans la publication solennelle de la Paix, & à faire voir au public les articles du Traité. En attendant on voit cette Cour avec celle de Vienne dans une union & dans une confiance où peut-être on ne les a jamais vûes, puisqu'elles agissent en tout de concert. On remarque, entre'autres, qu'elles prennent actuellement fort à cœur l'affaire de *Juliers* & de *Bergue*, dont elles semblent vouloir régler & juger le Possessoire avant  
le

le Petitotire. L'Angleterre, sans compter la Hollande, intriguée des intentions aparentes des deux Cours, veut en être exactement informée, & envoie Mr. Horace Walpole à Paris pour exécuter une Commission relative à cette affaire avant de continuer son voyage vers La Haye, où il va reprendre ses fonctions ordinaires. Milord Waldgrave, Ministre de Sa Majesté Britannique, qui de son côté fréquente aussi souvent ceux du Roi, leur a notifié l'arrivée future de ce Négociateur. On ne doit pas être par conséquent fort long-tems sans apprendre quel train prendra la litigieuse succession de Bergue & de Juliers, parce qu'on sçait qu'elle est l'objet principal des assemblées actuelles des Etats-Généraux des Provinces-Unies, dont il émane même des résolutions, mais de ces résolutions qui ne portent & ne peuvent porter de décision pour l'influence qu'ont en cela les premiers Potentats de l'Europe. Peut-être sçaura-t-on aussi dans peu, si, des points importans qu'on apprend être sur le tapis, il n'y en aura pas, dont les suites mettront quelques Puissances en mouvement. Mais abandonnant la matiere spéculative, je passe à celles que la conjoncture presente.

II. Les Chevaliers Commandeurs & Officiers de l'Ordre du St. Esprit s'étans rendus le 9. Juin dans le Cabinet du Roi, S. M. tint un Chapitre dans lequel le Prince Vaini, Romain, qui avoit été proposé le premier Janvier dernier pour être nommé Chevalier, fut admis, après que l'Abbé de Pomponne, Chevalier des Ordres du Roi, eut rapporté qu'il avoit satisfait à ce qui est porté par les Statuts. Il n'y eut point d'autre promotion de Chevaliers du St. Esprit dans ce Chapitre, quoi qu'on s'y fut attendu.

III. Mr. de Chavigni prit le même jour congé du Roi à Versailles, pour se rendre à Copenhague  
en

en qualité d'Envoyé extraordinaire de Sa Majesté. Le Comte de Cambis, Lieutenant - Général & nommé à l'Ambassade d'Angleterre en fit autant quelques jours après, qu'il reçut les dernières instructions pour se rendre à Londres. Ces deux Ministres doivent être actuellement partis. Mr. d'Argenson qui va avec le même caractère auprès du Roi de Portugal, étoit aussi vers la fin de Juin sur son départ pour Lisbonne, où l'on sçait que Don Bernard de Marimon est également attendu, & qu'après leur arrivée ils mettront la main à un Traité de Commerce entre les trois Couronnes de France, d'Espagne, & de Portugal. On assure que le départ du Marquis de Mirepoix pour son Ambassade de Vienne aura aussi lieu incessamment.

IV. Le 16. le Chevalier de Venier, Ambassadeur de la République de Venise, fit son entrée publique à Paris de la manière suivante. Mr. le Marechal de Biron, & Mr. de Verneuil Introduceur des Ambassadeurs, étoient allés le prendre dans les Carrosses du Roi au Couvent des Picpuces, d'où la marche se fit, comme de coutume, par la porte St. Antoine jusqu'au Quai des Théatins, où est l'Hôtel de ce Ministre. La marche étoit formée des Carrosses du Roi, de la Reine, des Princes & Princesses du sang, & de ceux de Mr. l'Ambassadeur. Ces derniers étoient au nombre de trois & une Berline; le premier étoit doré, & en dedans velouté à fond d'or & crepines d'or; le second en argent, doublé en dedans d'un velours jonquille & argent; le troisième en or à fond bleu & argent; & la Berline étoit doublée d'un velours rouge & or, & le fond bleu & argent: Ils étoient tirés par des Chevaux magnifiques & couverts de harnois superbes. Il y avoit un Suisse habillé de jaune avec un Baudrier bleu brodé en argent, dix-huit Valets de pied habillés  
de

de la même couleur avec des vestes bleuës galonnées d'argent, & six Pages habillés de bleu avec des galons d'argent, & des plumes & cocardes au chapeau. Mr. Venier fit de la même maniere son entrée à Versailles, & fut conduit à l'Audience du Roi, ensuite à celle de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France : Il étoit vêtu d'une Soutane, & par-dessus un manteau de satin noir à la façon des Senateurs de Venise.

V. Le Roi fit le 26. la revûë des deux Compagnies de Mousquetaires dans le Champ de Mars près de Marli, & donna en même-tems à chaque Compagnie de ce Corps cinq Croix de l'Ordre de St. Louis, pour être distribuées à ceux qui s'en seroient rendus les plus dignes. Sa Maj. en fit le 2. Juillet une seconde fois la revûë au même endroit, conjointement avec les quatre Compagnies des Gardes du Corps, des Gendarmes, des Chevaux Legers & des Grenadiers à cheval. Ces Compagnies étoient rangées en ordre de Bataille à l'arrivée du Roi qui se mit à cheval vers les quatre heures après midi, accompagné du Duc de Chartres, du Comte de Clermont, du Prince de Conti, & des principaux Seigneurs de la Cour aussi à cheval. Sa Maj. passa d'abord le long de la ligne qu'elles formoient, & les vit ensuite défilér quatre fois; sçavoir, par Escadrons, en manche, demi-manche, & quart de manche, ce qui dura jusqu'à sept heures du soir, que Sa Maj. retourna à Versailles, de même que Mgr. le Dauphin, & Mesdames de France qui ont assisté à la revûë en caleche découverte. Le Cardinal de Fleury, les Ambassadeurs & autres Ministres y furent aussi presens. Cette revûë de la Maison du Roi à cheval réunie, forma un coup d'œil d'autant plus magnifique, qu'elle est habillée de neuf, les Gendarmes sur-tout ayant des habits qui reviennent à  
plus

plus de 1500. livres chacun avec le harnois du cheval. On y a remarqué que les Gardes du Corps, les Mousquetaires & les Grenadiers à cheval battirent aux champs lorsque le Dauphin passa par les rangs ; mais que les Gendarmes & les Chevaux-Legers, n'en firent pas de même, parce qu'ils prétendent qu'on ne doit rendre les honneurs militaires qu'à la seule personne du Roi lorsqu'il y est présent.

VI. Sa Majesté avoit nommé le même jour aux Bénéfices vacans, dont voici la liste. L'Evêché de *Nîmes* a été conféré à l'Abbé de *Bec de Lievre*, Grand Vicaire de *Perigueux* ; celui de *Luçon* à l'Abbé de *Verthamont de Chavignac*, Grand Vicaire de *Limoges* ; & celui d'*Angoulême* à l'Abbé du *Vetdier*, Grand Vicaire de la même Eglise : L'Abbaye de *Buzay*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Nantes*, à l'Abbé de *Fleury* ; celle de *Cimorre*, Ordre de *St. Benoît*, Diocèse d'*Auch*, à l'Abbé de *Grossole de Flamarin* ; celle de la *Frenade*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Xaintes*, à Mr. de *Montesquiou* ; celle de *Flavigni*, Ordre de *St. Benoît*, Diocèse d'*Autun*, à Mr. de *Piolene* ; celle de *Toussaints d'Angers*, Ordre de *St. Augustin*, à Mr. *Grandhomme de Giseux* ; celle de *Bellefontaine*, Ordre de *St. Benoît*, Diocèse de la *Rochelle*, à Mr. *des Blancs* ; celle de *Bellefontaine*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Reims*, à Mr. de *Vienne*, Conseiller au *Parlement de Paris* ; celle de *Val-Secret*, Diocèse de *Soissons*, à Mr. le *Clerc* ; celle de *Val-Chrétien*, Ordre de *Prémontré*, même Diocèse, à Mr. *Richard*, Chapelain du *Roi* ; celle de *Cercanceaux*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Sens*, à Mr. de la *Cabrerie* ; celle de *St. Pierre d'Amxerre*, Ordre de *St. Augustin*, à Mr. *Hardouin*, Prédicateur du *Roi* ; celle de *Belleveaux*, Ordre de *Prémontré*, Diocèse de *Nevers*, à Mr. de *Scollicieres* ; celle de *Foncelle*, à Mr. de *Villevert* ; celle du  
*Palais*,

*Palais*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Limoges, à Mr. de Touron; celle de *Thenailles*, Ordre de Prémontré, Diocèse de Laon, à Mr. Dandelau, Aumônier du Roi; & celle de *St. Romain de Blaye*, Ordre de St. Augustin, Diocèse de Bourdeaux, à Mr. du Lau, Grand Vicair de Noyon: Le Prieuré de l'*Espeau*, Ordre du Val des Ecoliers, Diocèse d'Auxette, à Mr. Deigulles d'Argens; & l'Abbaye de *Vigogne* à Madame de Montaler.

VII. On attendoit au commencement de Juillet l'accouchement de la Reine, qui étoit à la fin de son neuvième mois. On a institué des prieres de 40. heures pour l'heureuse délivrance de Sa Maj., & l'on y a ajouté la Collecte ordinaire de l'Eglise. Les apprêts dans la Place de Greve à Paris, qu'on avoit fait, comme de coutume, pour la veille de la St. Jean, n'en n'ont pas été ôtés, afin de s'en servir aux réjouissances publiques, au cas que, selon les vœux de tout le Royaume, la Reine donne un Duc d'Anjou à la France.

VIII. Un nouveau Missel introduit depuis quelque tems par l'Evêque de Troyes dans son Diocèse Suffragant de celui de Sens, fait actuellement du bruit dans le Royaume pour les suites qu'il a déjà eu, y ayant un Mandement de l'Archevêque de Sens qui le condamne, même avec défense sous peine d'excommunication *ipso facto*, d'en faire usage dans le Diocèse de Sens, & dans les autres qui sont Suffragans de cette Métropole. L'un & l'autre ont porté S. M. à l'Arrêt dont voici un extrait.

**L**E Roi ayant été informé vers la fin de l'année dernière des difficultés qui commençoient à s'élever au sujet d'un Missel imprimé pour l'usage du Diocèse de Troyes, Sa Majesté auroit jugé à propos de le faire examiner par des personnes dignes de sa confiance,

confiance, afin que sur le compte qui lui en seroit rendu, Elle fût en état de prendre des résolutions les plus convenables à sa sagesse, pour empêcher qu'on ne fit naître à cette occasion de nouvelles disputes dans son Royaume : Et comme le Sr. Archevêque de Sens vient de faire paroître un Mandement ou Instruction Pastorale sur le même Missel, qu'il adresse non-seulement au Clergé de son Diocèse, mais aussi au Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Troyes, comme soumis immédiatement à sa Jurisdiction, Sa Majesté auroit considéré qu'il étoit à craindre que ce Mandement ne donnât lieu à des procédures judiciaires, qui faisans encore plus éclater au-dehors une si grande opposition de sentimens & de conduite entre un Evêque & son Métropolitain; formeroient un spectacle affligeant pour les Gens de bien, capable de scandaliser les foibles, & qui ne pourroit plaire qu'aux ennemis de la Religion & de la tranquillité publique; à quoi étant nécessaire de pourvoir, pour étouffer, s'il se peut, dans sa naissance toute nouvelle semence de dissension. Sa Majesté étant en son Conseil, a évoqué & évoque, en tant que besoin seroit, retient & réserve à sa Personne, la connoissance de toutes les poursuites, procédures, actes, ou délibérations qui pourroient avoir été ou qui seroient faites à l'occasion dudit Missel de Troyes, ou dudit Mandement du Sr. Archevêque de Sens, circonstances & dépendances; Sa Majesté défendant à toutes ses Cours & autres Juges, d'en prendre connoissance, & à toutes parties d'y avoir recours, à peine de nullité & de cassation de leurs poursuites & procédures. Ordonne Sa Majesté que ledit Missel & ledit Mandement, ensemble les Mémoires qui lui ont été envoyés par le Sr. Evêque de Troyes pour justifier les changemens de Rit, ou de Cérémonies qu'on lui reproche d'avoir faits dans ledit Missel

*Missel, & autres nouveaux Mémoires qu'il pourra y joindre, si bon lui semble, seront remis entre les mains de ceux que Sa Majesté jugera à propos de choisir incessamment dans son Conseil, comme aussi dans l'Ordre Episcopal, pour y être, sur leur avis, pourvu par Sa Majesté, ainsi qu'Elle estimera le devoir faire pour le bien commun de l'Eglise & de l'Etat. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 11. Juin 1737. Signé, P H E L I P E A U X.*

Non-obstant cet Arrêt, on distribué publiquement à Paris un Mandement de l'Evêque de Troyes qui répond à celui de l'Archevêque de Sens. Il y est dit que ce dernier Prélat " non content du titre „ de *Primat des Gaules & de Germanie*, titre sans „ exercice de Jurisdiction, mais qu'un long usage „ fait tolerer, y joint celui de *Supérieur immédiat* „ du Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Troyes, sans „ titre, sans usage, sans possession, sans exemple, „ & non seulement sans aucun fondement, mais „ encore sans nulle aparence. Au surplus, l'Evêque „ de Troyes ne croit pas pouvoit mieux justifier „ les endroits que l'Archevêque de Sens censure „ dans le nouveau Missel, qu'en faisant voir qu'ils „ sont presque tous tirés mot pour mot de celui „ de Sens. ; L'Evêque de Troyes rapporte ensuite des raisons très-fortes pour prouver combien est injuste la prétention de l'Archevêque de Sens d'une Jurisdiction immédiate sur le Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Troyes; & va à conclure de la maniere qui suit & en propres termes : *C'est donc de la part de ce Prélat inquiet ( l'Archevêque de Sens ) & ennemi de la paix dans sa Province, une entreprise insoutenable, à laquelle il semble ne s'être livré que pour introduire dans nôtre Diocese la division & le trouble*

trouble dont Dieu jusqu'ici nous avoit fait la grace de le préserver &c. On croit que le tout sera suivi d'un nouvel Arrêt du Roi. En voici un d'une autre espece rendu le 22. du même mois, & qui regarde la Compagnie des Gendarmes du Roi.

Sur la Requête présentée au Roy étant en son Conseil, par le Prince de Rohan, Commandant de la Compagnie des Gendarmes de S. M., prenant le fait & cause des deux cens hommes d'armes de la dite Compagnie. Contenant; que quoique les Roys, prédecesseurs de Sa Majesté ayent fait jouir les Gendarmes de leur garde, qui ne sont pas nobles d'extraction, de tous les Droits & Privileges attachés à la Noblesse, & du titre d'Ecuyer, afin d'attirer à leur service dans cette Compagnie des Sujets vivans noblement, & qui soient en état de soutenir les dépenses nécessaires; & que les Gendarmes de la garde soient en possession dans tout le Royaume, d'avoir les mêmes prerogatives que celles appartenantes aux nobles; cependant ils viennent d'être troublés dans l'un des plus intéressans des Droits attaches à la qualité d'Ecuyer, & à la Noblesse, par le Règlement fait au Parlement de Bourdeaux pour les taxes de dépens, du 22. Janvier 1734. en ce qu'il a ordonné par l'Article 87. qu'aux Gardes du Corps, Gendarmes, Mousquetaires & Chevaux Legers, il ne leur sera accordé que trois livres en séjour & quatre livres en voyage; & néanmoins s'ils sont Gentilshommes, il leur sera taxé cinq livres en séjour & six livres en voyage: Cette distinction injurieuse, à l'égard de ceux qui doivent avoir le même Titre, le même rang, & les mêmes Droits & Privileges que les Gentilshommes, oblige le Prince de Rohan d'en porter ses plaintes à S. M. & de la supplier très-humblement d'anéantir l'Article LXXXVII. de ce prétendu Règlement, com-

me étant contraire aux loix données en faveur des Gendarmes de la Garde, qui ont toujours été mis au rang des Commensaux, & doivent joüir de la qualité d'Ecuyer & de la Noblesse personnelle lorsqu'ils ne la tiennent pas de leur naissance. Le Droit de prendre le Titre d'Ecuyer fut contesté en 1656. à Guillaume Guerin, Ecuyer, Sieur de la Houllerie, l'un des Gendarmes de la Garde, par le Préposé au recouvrement des taxes ordonnées contre les usurpateurs du Titre de Noblesse, mais le Maréchal d'Albert, lors Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes, & le Duc de Navailles, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers, présenterent leur Requête au feu Roy, & firent voir qu'on n'avoit jamais contesté aux Gendarmes & Chevaux Legers de la Garde la qualité & Titre d'Ecuyer qu'ils avoient de bon droit & de toute ancienneté, & obtinrent un Arrest du Conseil d'Etat du 16. Avril 1657. par lequel le Sieur Guerin fut déchargé de ladite Taxe, & S. M. déclara qu'Elle vouloit & entendoit que les Officiers, Hommes d'Armes & Chevaux-Legers desdites Compagnies, joüissent à l'avenir, comme par le passé, de la qualité d'Ecuyer sans qu'ils puissent y être troublés par qui que ce soit, ni en aucune maniere, S. M. la leur ayant en tant que besoin confirmé, & la confirmant, & voulant que toutes Lettres à ce nécessaires fussent expédiées en vertu dudit Arrest. On ne peut donc établir aucune distinction entre les Nobles d'extraction & ceux qui ont droit de joüir de la Noblesse personnelle, & de la qualité d'Ecuyer, celle qui est faite par l'Article LXXXVII. du Règlement du Parlement de Bourdeaux, est évidemment contraire aux Priviléges accordés à la Compagnie des Gendarmes, & à l'intention de S. M., ce qui fait esperer au Prince de Rohan, qu'Elle aura la bonté d'anéantir ce prétendu Règlement, que le Parlement n'a pu faire d'ailleurs

D'ailleurs de son autorité, sans consulter auparavant la  
 volonté de S. M., seule maîtresse de faire des Loix  
 dans son Royaume. A ces caules, requeroit qu'il plût  
 à S. M. ordonner que ledit Arrest du Conseil d'Etat  
 du 16. Avril 1657., sera exécuté selon sa forme &  
 teneur, ce faisant recevoir le Prince de Rohan, op-  
 posant à l'Article LXXXVII. du Règlement arrêté au  
 Parlement de Bourdeaux, touchant les Taxes de Depens  
 le 22 Janvier 1734. ; & sans s'arrêter à cet égard  
 audit Règlement, qui sera, en tant que besoin, cassé  
 & annullé, ainsi que tout ce qui s'est ensuivi, or-  
 donner que les voyages & séjours des Gendarmes de  
 la garde de S. M., qui ne seront pas Gentilshommes,  
 seront taxés sur le même pied que ceux des Nobles  
 & Gentilshommes, conformément à l'Article XCV.  
 dudit Règlement. Vu ladite Requête, ledit Arrêt du  
 Conseil d'Etat du 16. Avril 1657 & l'Extrait dudit  
 Règlement: Ouy le Rapport, & tout considéré: Le  
 Roi étant en son Conseil, a cassé & annullé, casse  
 annulle l'Article LXXXVII. du Règlement de Bour-  
 deaux, du 22. Janvier 1734 en ce qu'il ordonne qu'il  
 ne sera accordé par jour que quatre livres pour le  
 voyage, & trois livres pour le séjour, aux Gardes du  
 Corps, Gendarmes, Mousquetaires & Chevaux-  
 Legers, qui ne sont pas Gentilshommes. Ordonne S.  
 M. que les voyages & séjours des Gendarmes, Gardes  
 du Corps, Mousquetaires & Chevaux-Legers, seront  
 taxés indistinctement sur le pied fixé par ledit Arti-  
 cle LXXXVII. pour ceux d'entr'eux qui sont Gentils-  
 hommes, & par l'Article XCV. pour tous les Nobles  
 & Gentilshommes. fait au Conseil d'Etat du Roy.  
 Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-deux  
 Quin mil sept cent trente-sept.

Signé, PHELIPPEAUX.

néral des Armées du Roi, partit le 2. Juillet pour retourner à la Cour de Dresde, après avoir pris congé de L. M. La Princesse d'Armagnac est au contraire revenue de *Turin* à Paris très-satisfaite des honneurs qu'on lui a rendus à la Cour du Roi de Sardaigne: Elle en a rapporté pour plus de cent mille livres de presens en pierreties que S. M. Sardaignoise lui a faits.

X. On travaille au nouveau Canal que le Roi fait faire à *Dunkerque*, & le Duc de Boufflers, Gouverneur de Flandres, l'est allé visiter vers le milieu de Juin. On compte que ce canal, par le moyen des Ecluses, desséchera les Marais qui sont aux environs de *St. Omer* & de *Gravelines*, & qu'on découvrira plusieurs espaces de terres propres à être cultivées.

XI. *Lorraine*. Par des Lettres de *Luneville* on apprend que le Roi a nommé à la Charge de Grand Bailly de Nancy, vacante par la mort du Marquis de Gerbevillers, Mr. le Marquis de Custine, ci-devant Conseiller d'Etat de Son Altesse Royale, Colonel du Regiment des Gardes Lorraines, & Gouverneur des Ville & Citadelle de Nancy. Ce Seigneur, très-digne de l'Emploi dont le Roi vient de l'honorer, est chéri à Nancy où il a été Gouverneur pendant près de 25. ans, & ses belles qualités lui attirent l'amitié d'un chacun.

En finissant cet article je reçois l'avis de l'impression d'un Livre nouveau à *Nancy*, dont voici l'annonce quoique déplacée. Il a pour titre : *Défense de la vérité du Martyre de la Légion Thébaine, pour servir de réponse à la Dissertation critique du Ministre de Bourdieu, avec l'Histoire détaillée de la*  
même

*des Princes Ec.* Août 1737. 131  
*même Légion.* Le R. P. Don Joseph del'Isie, Abbé de St. Leopold de Nancy, Ordre de St. Benoît qui en est Auteur, place à la fin les pieces justificatives, & veille lui-même sur l'exécution du projet. Ce petit ouvrage contiendra environ 22. feüilles, & doit paroître dans le cours du present mois d'Août. On nous l'annonce comme plein d'érudition, & qu'on y met dans tout son jour le fameux fait de l'Histoire Ecclésiastique dont il est question.

## ARTICLE V.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **V**ienne. La guerre contre les Turcs est ce qui occupe tellement la Cour & le Ministère, que toute autre affaire semble être actuellement perduë de vûë, ou du moins mise à part pour en traiter dans un autre tems. On ne découvre du grand ouvrage auquel Mr. du Theil a travaillé, que ce qu'en montre l'Article précédent; rien n'est divulgué non plus de la négociation entamée du Comte de Fuenclara, Ambassadeur d'Espagne, concernant le mariage de la Sérénissime Archiduchesse seconde fille de L. M. Imp. avec l'Infant Don Carlos, Roi des deux Siciles, supposé que ce mariage eut effectivement été proposé, comme on le dit, dans des conférences que ce Ministre a eu avec ceux de l'Empereur: Et si ces conférences ne sont plus à present si frequentes, ainsi qu'on le remarque, on en attribue la cause au refus que fait le Roi son Maître d'accéder au Traité conclu avec la France. Laissons donc aussi de nôtre côté toute autre matiere à part,

& n'entrons dans le récit que de celle qui fait l'attention de la Cour & du public; sçavoir, la guerre à laquelle on se prépare depuis tant de tems, & qui est pour le coup résolüe, puisque l'Empereur s'est enfin déterminé à ne plus différer les opérations de la Campagne qu'on n'a pas été en état de commencer plutôt avec esperance de succès; & que le Manifeste de S. M. pour justifier cette guerre paroîtra incessamment. En attendant les Turcs ont eu tout le tems de former leurs Armées à la faveur de leurs instances pour la tenuë d'un Congrès qui vraisemblablement n'aura pas son effet; puisque ces instances ne tendoient qu'à empêcher, s'il étoit possible, la Cour Impériale à se déclarer pour les Russiens. Ce qui fait douter d'ailleurs que le Congrès dont on a tant parlé, & qui est finalement fixé à *Nimirov*, sera insubstant, c'est que le Comte de *Welfegg*, nommé par l'Empereur pour y aller en qualité de son Ministre Plénipotentiaire, n'étoit pas encore parti de Vienne le 6. Juiller; & qu'on sçait que la dernière Lettre du Grand Vizir arrivée depuis peu en réponse à la dernière que le Comte de *Königsegg* lui a écrite, n'est rien moins que satisfaisante. On s'attend ainsi plutôt au retour du Baron de *Dahlman*.

II. Comme on remplit dans l'Arsehal de Vienne une quantité prodigieuse de Grenades & de Bombes, qui seront incessamment envoyées en Hongrie avec une quantité proportionnée de boulets de Canon, & plusieurs mille quintaux de poudre; & que l'on continuë tous les autres préparatifs de guerre que la prudence peut suggerer, on ne doute sur rien de ce qu'on vient d'avancer, & que la Campagne en Hongrie sera ouverte par un siege d'importance, qui, selon toute apparence, sera celui de *Nissa*, & non de *Widdin*. Les premiers mouvemens  
des

des Troupes de l'Empereur, dont on parlera, (semble le manifester. Entrons dans quelque détail.

III. Le Duc de Lorraine prit le 10. Juin congé de L. M. I. à *Luxembourg*. S. A. R. se rendit ensuite avec la Sérénissime Archiduchesse son Epouse à l'Eglise des Peres Conventuels de l'Ordre de St. François à *Lanzendorff*, & après y avoir entendu la Messe & reçu la bénédiction du St. Sacrement, Elle prit congé de l'Archiduchesse son Epouse, & partit avec le Prince Charles son frere pour se rendre en droiture à l'Armée Impériale, qui s'assembloit alors en *Servie*. ( Nous suivons ici ce Prince jusqu'à son arrivée à *Belgrade*.) Le 13. au soir son arrivée fut annoncée à *Bude* par une Saïque bien équipée qui y vint, & qui salua la Ville par deux coups de canon. Ce Bâtiment aborda du côté de *Pest*. S. A. R. y arriva le lendemain avec le Prince son frere & toute la Cour, à bord de plusieurs Vaisseaux magnifiquement équipés, & qui étoient suivis d'une Saïque pareille à celle qui les avoit devancés. Elle fut saluée par une double décharge de 24. pièces de Canon, & continua la route, sans descende à terre, jusqu'à *Belgrade*, où Elle arriva le 21. ayant été reçu par le Comte de *Seckendorff*, Velt. Marechal, & les autres Généraux, avec les honneurs qui lui sont dûs. Ses Equipages étoient arrivés dès le 7. du même mois à bord de 12. Bateaux & de 4. Radeaux, & se sont depuis rendus au Camp qui a été tracé à *Semlin*. Mais comme l'Armée Impériale campoit alors dans les environs de *Belgrade*, à cause du débordement du Danube & des autres Rivières, S. A. R. prit son quartier au milieu des Troupes sous des tentes jusqu'à ce que les eaux eussent commencé à baisser, & qu'on pût tracer le camp, qui l'a été depuis, à *Semlin*. On assure qu'aussi tôt que la guerre aura été déclarée à la

Turquie

*Le Duc de Lorraine va en Hongrie commander l'Armée.*

Turquie d'une maniere manifeste, que S. A. R. sera déclarée Général en Chef des Armées de Sa Maj. Imp.

*Galeres d'une nouvelle construction.*

IV. Avant le départ du Duc de Lorraine, on lança à l'eau en sa présence & celle du Prince Charles son frere, & de plusieurs autres personnes de distinction, une des quatre Galeres qu'on a construites à Vienne. Les trois autres ont été lancées à l'eau quelques jours après, & le 20. le Comte d'Althan les alla voir par ordre exprés de l'Empereur, afin de faire raport à S. M. de l'état où elles se trouvent. Le 31. ces quatre Bâtimens furent benits avec les cérémonies accoutumées par le Cardinal de Coloziz, Archevêque de Vienne, Son Eminence ayant célébré pontificalement la Messe à bord du plus grand qu'on nomme le Vaisseau Amiral. Après cette cérémonie qui se fit au bruit du Canon & aux fanfares des Trompettes, on nomma les quatre Galeres. La premiere fut dédiée à l'honneur de l'Immaculée Conception & appelée l'*Aigle*; la seconde à l'honneur de St. Leopold & de St. Jean Baptiste, & fut appelée le *Lion*; la troisiéme à l'honneur de St. Joseph, & eut le nom de *Cheval Marain*; & la quatriéme à l'honneur de l'Archange St. Michel, a été nommée le *Triton*. Vers le soir L. Maj. Imp. accompagnées des Sérenissimes Archiduchesses Marie-Anne & Marie-Madelaine, se rendirent à bord de la premiere Galere commandée par le Marquis de Pallavicini: Elles y furent reçues au bruit du canon de toutes les quatre, & de celui de leurs 4. Chaloupes, lesquelles portent chacune quatre pièces de Canon, & au son d'une agréable Musique. Les Galeres avoient toutes déployé leurs flammes & pavillons aussi-bien que le matin. Les Matelots firent en présence de L. M. & de l'Auguste famille, divers exercices dont elles parurent fort satisfaites.

L'Empe-

L'Empereur leur fit distribuer dans cette occasion 600. Ducats, & accorda en même-tems la liberté à 104. Forçats Chrétiens, dont la plûpart sont Italiens, & condamnés aux Galeres pendant leur vie, à condition néanmoins qu'ils serviroient autant que durera la guerre de Hongrie. Le Marquis de Palavicini reçut aussi de bouche le témoignage même de l'Empereur du contentement où étoit ce Monarque, & toutes les personnes de goût & d'expérience dans la Marine, ne purent que lui donner de grands éloges pour avoir exécuté un tel ouvrage en moins de trois mois de tems. Chacune de ces Galeres, qu'on pourroit nommer des Vaisseaux de guerre, porte 40. Canons & a 40. rames. Leur figure ressemble assez à un Vaisseau de guerre, excepté que le ventre en est plus large, & qu'ils n'ont point de quille qui paroisse au dehors; le fond en est fort plat, & ils ne s'enfoncent dans l'eau que cinq ou six pieds. Elles partirent le 4. Juillet avec leurs quatre chaloupes qui ont aussi été construites près de cette Ville, pour se rendre à Belgrade, où elles vont joindre la Flotille qu'on y a équipée; elles ont pris à bord une quantité extraordinaire de toutes sortes de munitions de guerre. On est persuadé que ces Bâtimens sont actuellement arrivés à Belgrade, & par conséquent qu'ils pourront se trouver aux premières opérations de la campagne, lesquelles sont retardées pour la cruë des eaux & le débordement des Rivieres.

V. Les cinq Regimens de Cavalerie Saxonne, qui est le Corps de Troupes auxiliaires que le Roi Auguste de Pologne fournit à l'Empereur, ont passé successivement par les Fauxbourgs de Vienne, & ont défilé devant L. M. Imp. & toute la Cour: Ils sont tous composés de très-beaux hommes; les Chevaux en sont aussi d'une beauté singuliere. Cha-

*Les Troupes  
auxiliaires  
de Saxe &  
de Brunf-  
wick vont en  
Hongrie.*

cun

cun de ces corps est formé de cinq Compagnies, & il y a auprès de chacune un Ecuyer qui apprend aux Soldats à monter à cheval. Le Comte Sulkowski en est Commandant en Chef. Les trois Bataillons de Troupes de Brunswick - Wolfenbüttel, composés de 500. hommes chacun, arriverent aussi par eau près de Vienne le 3. Juillet sous les ordres du Prince de Bevern qui les commande; & le lendemain après midi L. M. Imp. & les Sérenissimes Archiduchesses Marie - Anne & Marie - Madelaine qui étoient revenues depuis quelques jours de *Luxembourg à Vienne*, se rendirent sur la Plaine entre cette Ville & les Fauxbourgs, où ces Troupes firent leur exercice & défilèrent devant L. M. & L. A. S. Elles ont séjourné le même jour & le suivant, & le 6. elles continuèrent leur route vers la Hongrie. Pour la beauté & la discipline, elles ne cèdent en rien à celles de Saxe.

VI. Le Prince Héritaire de Modene est aussi parti de Vienne pour l'Armée Impériale, dans le dessein apatement de faire la Campagne. Il y a quelques mois, comme on l'a dit dans son tems, que ce Prince est arrivé de Paris à Vienne. Le Chevalier Erizzo, qui fait depuis quelques années les fonctions d'Ambassadeur de Venise, se dispose également à partir pour Constantinople, où il va avec le même caractère; mais on debite qu'il se rendra auparavant à Venise, pour y attendre le résultat des conférences qu'on y tient sur la conjoncture présente; lesquelles cependant, ainsi qu'on l'apprend, ne donnent pas d'esperance de voir la République prendre les armes cette année contre la Turquie.

VII. On continué d'envoyer des provisions & des munitions en quantité à l'Armée Impériale en Hongrie, dont on a les nouvelles suivantes, & qui sont les particularités que nous avons à en rapporter; on les

*des Princes &c.* Août 1737. 137

les a reçûes par divers Exprés dépêchés à la Cour par le Comte de Seckendoiff.

Depuis l'arrivée de ce Général à *Belgrade*, on a redoublé les dispositions pour l'ouverture de la Campagne. Les quatre Régimens d'Infanterie qui étoient dans cette Ville en garnison, en sortirent le 14. Juin pour aller camper près des lignes de circonvallation, & y attendre quelques autres Troupes, afin de se rendre ensuite au Camp de *Semlin*, qui n'est éloigné que de quelques lieues de *Belgrade*. Le Général de Seckendoiff leur donna ordre en même-tems, de même qu'aux autres Troupes de se tenir prêtes à marcher. Il se rendit ce jour là à *Semlin*, où la grosse Artillerie & les munitions venans de Bohême & d'Autriche, ont depuis été transportées. Il avoit eu auparavant une conférence à *Gradisca* sur les opérations futures, avec le Prince de Saxe-Hildbourghausen qui a le commandement en chef de l'Armée en Croatie.

*Dispositions  
de l'Armée  
Impériale  
pour ouvrir  
la Campa-  
gne.*

VIII. Sur la fin de Juin tout étoit prêt dans cette dernière Armée pour commencer les opérations, & le Prince de Saxe-Hildbourghausen n'attendoit à cet effet que les derniers ordres de la Cour. Douze mille hommes du Généralat de *Warasdin* s'y étoient joints ; & les Troupes du Bannat de *Carlstatt*, au nombre de 14000. hommes, en devoient faire autant, pour aller camper ensemble à cinq lieues de *Carlstatt*. Ces dernières, sous les ordres du Prince *Elsterhafi*, Ban de Croatie, étoient alors assemblées dans un Camp particulier.

IX. Les débordemens du Danube ont arrêté pour quelque-tems le Comte de Seckendoiff dans l'exécution de ses projets, les Troupes n'ayant pû se rendre au tems marqué au Camp de *Semlin*. La garnison de *Belgrade* qui y étoit arrivée passa la *Save* & se rendit le 26. Juin à *Fagodina*, où ce Général

Général avoit fait camper depuis quelques jours sa Cavalerie. Après divers mouvemens, elle avoit passé la Save dans des Barques. Toute l'Armée, ou du moins la meilleure partie, étant assemblée à *Fagodina*, Mr. le Comte de Seckendorff fit faire le 26. & le 27. un fourage général : Le 28. il se mit en marche avec elle, & a dû être jointe sur la route par le Corps assemblé à *Vipalanka*, de sorte que cette Armée doit être actuellement entrée sur le territoire de l'Empire Ottoman, d'où l'on s'attend d'aprendre incessamment que les hostilités auront commencé. Les Troupes qu'on a assemblées dans la Transilvanie sous les ordres du Comte de Wallis se sont aussi mises en marche vers la Walachie. Si des avis qu'on en reçoit accusent juste, c'est afin de pouvoir se joindre, en cas de besoin, à un Corps de Troupes Moscovites. Ce qu'il a encore à rapporter de l'Armée que commande le Prince de Saxe-Hildbourghausen, c'est qu'elle entre dans la Bosnie, laisse *Vihatx* derrière qui sera bloqué, qu'elle prendra *Banjaluka*, & mettra ensuite le Siege devant *Walnick*. Tel est avec le peu qui suit, le Plan des opérations de la Campagne.

X. Selon route aparence, & comme on l'a déjà dit, on ne l'ouvrira point par le Siege de *Widdin*, mais bien par celui de *Nissa*, Ville de la *Servie*, située sur la *Nissave*, & dont la prise est d'autant plus importante, qu'elle assurera la conquête de cette Province. On apprend de cette Ville où il y a, comme à *Widdin*, une forte garnison Turque, qu'un grand incendie y a précédé le feu des bombes des Impériaux, plus de cent maisons y ayant été réduites en cendres.

XI. On se porte d'ailleurs à agir en tout de concert avec les Russiens, & pousser ensemble les opérations ; & pour y réussir d'autant mieux, on a pris le dessein

dessin d'établir une poste réglée entre les deux Armées Impériale & Ruffienne : Le Général Duxat avec deux habiles Ingénieurs sont allés à cet effet examiner les chemins par le Bannat de Temeswar jusqu'à la frontiere de Pologne : Et ce n'a été qu'après avoir eu avis du Général Munnich que le 30. Mai il s'étoit mis en chemin avec toute l'Armée Ruffienne vers la Riviere du *Bog*, & qu'il alloit incessamment commencer les opérations, que le Comte de Seckendo:ff s'est mis en marche avec la sienne par de grandes chaleurs & de mauvais chemins. Elle est arrivée le 1. Juiller à *Hasan-Bassa-Palancka*, & va droit à *Nissa*, où elle doit être actuellement arrivée.

XII. Le 29. S. A. R. de Lorraine & le Prince Charles son frere accompagnés de quelques Officiers Généraux de l'Armée, se rendirent à bord des trois Bâtimens armés en guerre que l'on a construits à Belgrade, & ont assisté à la cérémonie de leur Baptême. On y a célébré la Messe, pendant laquelle on a fait une décharge des Canons que chacun porte au nombre de 22. pieces. Le premier qui a le superbe Pavillon auquel feu l'Impératrice Eleonore a travaillé, & qui a déjà servi avec avantage pendant la dernière guerre contre les Turcs, fut nommé *Therese*; le second fut appelé *François*; & le troisième *Etienne*.

XIII. Ce qu'on sçait de l'Armée Turque, c'est que le Corps qui est dans la *Bosnie*, est d'environ 50000. hommes; & que le Comte de Bonneval s'y trouve : Que quoique le Grand Vizir ait enmené presque toutes les Troupes qui campoient dans les environs de *Babadugh* pour marcher contre les Ruffiens, il n'a pas néanmoins négligé les mesures pour former une Armée sur la frontiere de *Servie* dans le même-tems que celle de l'Empereur pourra s'y rendre :

dit : Que la plus grande partie des Troupes qui lui viennent de Perse , & les meilleures Garnisons des Places de la Grece & des Isles de l'Archipel, sont en marche vers *Nissa & Widdin* : Mais que la défection est grande parmi les Turcs, & que les Cosaques, entr'autres, retournent par bandes chez eux, sous prétexte du manquement de vivres.

On n'a pas jusqu'à présent de plus grandes nouvelles à publier de la situation des affaires en Hongrie, & des Armées qui sont prêtes à commencer les opérations contre les Turcs. Il nous reste quelque chose à dire de celle de Russie. Mais revenons en Allemagne, & achevons-en auparavant l'Article.

XIV. On s'attend bien qu'après la publication du Manifeste pour déclarer la guerre à la Porte Ottomane, l'Empereur demandera aux Etats Héritaires le Subside pour la guerre contre les Infidèles qu'ils ont accoutumé de donner en pareille occasion. Le Clergé des Pays Héritaires donnera un don gratuit, & l'on fera usage de la Bulle du Pape pour lever le dixième denier des revenus du Clergé de l'Empire.

XV. Le 7. Juillet l'Empereur, l'Impératrice Reignante & les Sérénissimes Archiduchesses, accompagnés du Nonce du Pape, & des Seigneurs & Dames de la Cour, se rendirent à l'Eglise Métropolitaine pour y célébrer l'anniversaire de la Translation de la statuë miraculeuse de la sainte Vierge qui fut apportée de *Petsch* en Hongrie à Vienne le 7. Juillet 1697. Après le Service Divin L. M. retournèrent au Palais de la *Favorite*, où cette statuë fut portée le même jour afin d'y être magnifiquement habillée par les mains de l'Imperatrice Reignante. On a dû la remettre ensuite à l'Eglise Métropolitaine, & la porter le 14. en procession par  
toute

toute la Ville pour implorer la bénédiction du Ciel sur les armes de l'Empereur contre les Turcs.

XVI. *Ratisbonne.* Les Ministres des Princes Protestans de l'Empire n'ont pas encore perdu de vûe l'abolition qu'ils souhaitent de la clause du IV. Article du Traité de Riswick. Le 22. Juin ils tinrent une conférence où l'on a proposé s'il ne conviendrait pas de faire de nouvelles remontrances à l'Empereur à ce sujet, la réponse que ce Monarque leur a faite ne leur paroissant aucunement satisfaisante. On ne sçait ce qui a été résolu dans cette conférence; mais on sçait que le Roi de Dannemarck désire sur-tout une réponse plus catégorique.

XVII. Les Etats du Cercle de Suabe ayant présenté un Mémoire à la Diète pour demander d'être indemnisés des dépenses faites ci-devant pour l'entretien des Garnisons de *Philipsbourg* & de *Kehl*, & pour la prier d'établir d'une manière convenable les fonds qui conviennent à la subsistance de ces Garnisons; les Ambassadeurs & Ministres s'assemblerent le 8. Juillet afin de prendre là-dessus quelque délibération; de même que sur le sujet des Monoyes, pour lequel plusieurs Essayeurs sont arrivés de divers Cercles. Mais l'Ambassadeur d'Autriche mit tout-à-coup un autre sujet sur le tapis: Il y mit celui de l'élection d'un nouveau Velt-Marchal Catholique, à la place du feu Duc de *Wirtemberg*. Les Requêtes des Princes & Généraux qui ont sollicité cet Emploi important furent lûës; & le Prince Ferdinand de Baviere ayant abandonné les rangs, à la sollicitation de l'Empereur, on élut unanimement dans tous les trois Colleges, Velt-Marchal du St. Empire Romain, Son Altesse Royale le Duc de Lorraine. Le même jour l'Avis de l'Empire fut concerté à ce sujet, & le lendemain on le communiqua par le moyen de la Dictature publique.

*Le Duc de  
Lorraine dé-  
claré Velt-  
Marchal de  
l'Empire.*

que. Il porte en substance " Que la Charge de  
 „ Velt-Marechal de l'Empire est conférée au Sérénis-  
 „ sime Duc de Lorraine, en considération du glo-  
 „ rieux sacrifice qu'il a fait des Etats héréditaires  
 „ de ses Ancêtres pour le repos & la tranquillité de  
 „ la Patrie Germanique, & pour donner à S. A. R.  
 „ de la part de l'Empire, une preuve de sa recon-  
 „ noissance à ce sujet, comme aussi en considéra-  
 „ tion des services héroïques que ses Ancêtres ont  
 „ rendus à l'Empire & à la Chrétienté dans la mê-  
 „ me Charge, & en particulier eu égard aux qua-  
 „ lités personnelles de S. A. R. & à son étroite  
 „ Alliance avec le Chef de l'Empire : C'est pourquoi  
 „ S. M. Imp. est priée d'engager le Duc de Lorraine  
 „ à accepter la Charge de Velt-Maréchal que l'Em-  
 „ pire lui offre. „

XVIII. Le Duc Administrateur de Wirtemberg a donné part à la Diète que l'Empereur lui a conféré le Commandement en Chef des Troupes de l'Empire de la même manière que le feu Duc de Wirtemberg en a été revêtu.

Le Baron de Palm, qui est le Ministre d'Autriche, doit partir incessamment pour se rendre avec le Comte de Colloredo en Lorraine, afin de régler les frontieres de ce Duché avec les Commissaires de France.

Par des Lettres arrivées en cette Ville venans de *Fribourg* en Suisse, on apprend que la foudre y étant tombée sur le Magasin à poudre, l'avoit fait sauter en l'air avec un si grand fracas, que la plupart des Maisons en ont été endommagées. On assure qu'il y avoit dans ce Magasin 750. batils de poudre.

XIX. La Cour de *Berlin* ne présente que des revûes que le Roi de Prusse a faites de ses Troupes dans le cours du mois de Juin, & que S. M. est allé continuer du côté de *Stettin*. On n'a rien non plus

*des Princes*, 30. Juillet 1737. 143  
plus d'intéressant à dire de celle de *Saxe*, après avoir  
annoncé le retour du Roi & de la Reine de Polo-  
gne qui s'étoient arrêtés à *Teplitz* pour y prendre  
les eaux; le départ de S. M. Polonoise pour *Fraustatt*  
qui a suivi de près son retour, & son arrivée  
dans cette Ville du Royaume de Pologne, où Elle  
va assister au *Senatus-Consilium* dont on a fait  
mention le mois passé. Les autres Etats d'Allemagne  
n'offriens également que des nouvelles peu intéres-  
santes, nous passerons à ce qu'il y a de remarqua-  
ble au Nord.

## A R T I C L E VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-  
rable en POLOGNE, & en RUSSIE,  
depuis le mois dernier.*

I. **P**ologne. On attend incessamment à Varsovie  
l'Ambassadeur que la Porte-Ottomane en-  
voye au Roi. Il se nomme Mehemet Effendi, & il  
est le Vice-Chancelier de l'Empire Ottoman; sa  
commission est, entr'autres, de reconnoître solem-  
nellement S. M. en qualité de Roi de Pologne,  
Grand Duc de Lithuanie &c. Le 16. Juin il a passé  
par Leopold avec une nombreuse suite. Il ira de  
Varsovie à Fraustatt pour y trouver le Roi qui y est  
arrivé de Dresde. Par tout on rend à cet Ambassa-  
deur Turc les mêmes honneurs qu'on a rendus à  
celui, qui, sous le Regne précédent, s'est acquitté  
d'une semblable Commission auprès du feu Roi.

II. Un Détachement des Gardes de la Couronne  
s'est rendu de Varsovie à *Fraustatt*, afin d'y monter  
la garde pendant le séjour du Roi qui y est arrivé de  
Dresde. Sa Majesté y a trouvé une grande affluence

de Seigneurs qui s'y sont rendus de diverses Provinces du Royaume pour assister au *Senatus • Consilium* indiqué au 8. Juillet que l'ouverture s'en est faite avec les formalités ordinaires. Comme la Ville est fort petite, on a été obligé de dresser des Tentes dehors pour y loger des domestiques & autres personnes. On compte que ce Conseil ne sera pas de longue durée à cause de la cherté des vivres, & si l'Ambassadeur Turc arrive aussi-tôt qu'on le souhaite. Nous en pourrions annoncer la fin dans nos premiers mémoires, supposé que l'affaire de Courlande ne donne lieu à des délibérations extraordinaires.

III. Le Grand Général de la Couronne informé qu'on avoit choisi la Ville de *Nimirov* pour y traiter de la Paix entre la Russie & la Porte-Ottomane a nommé le Général Mir pour commander 1500. hommes d'Infanterie & de Dragons qu'on y enverra pour la sûreté des Ministres Plénipotentiaires, & en même tems il a envoyé ordre de faire les préparatifs nécessaires pour leur réception, & que les vivres y soient abondans. Ce Congrès, s'il a lieu comme on le suppose toujours, sera l'un des plus brillans qu'on ait vû depuis long-tems, par le nombre des personnes qu'on fait monter jusqu'à 3000. & qui composent la suite des quatre Ministres Plénipotentiaires Turcs, outre un grand nombre de Chevaux Chamcaux &c. On sçait que leurs Equipages sont des plus magnifiques, & que ceux des autres Ministres Plénipotentiaires ne le seront pas moins. Mais jusqu'à présent l'on n'apprend point qu'aucun de ces Ministres soit entré sur le territoire de Pologne, si ce n'est Mr. Nepluef, troisième Ministre Plénipotentiaire de Russie, qui est enfin arrivé à Kiovie où il attend ses deux Collegues : il en est arrivé un de la part du Grand Seigneur à *Choczim* ; les autres sont

à *Soroka* dans la Moldavie, avec le Baron de *Dahlman*, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur : Et l'on a déjà remarqué que le Comte de *Wellegg* étoit encore à Vienne. Il est cependant certain, que par ordre du Grand Général, les Régimentaires des Provinces voisines de *Nimirow* tiennent des Troupes prêtes pour escorter ces Ministres, de même que ceux d'Angleterre & de Hollande.

IV. Ce qu'on mande de *Nimirow*, c'est que le Général *Munnich* Commandant en chef l'Armée Russe contre les Turcs, a demandé au Grand Général de la Couronne la permission d'établir des Relais, & une Poste sur le Territoire de la République jusqu'à la frontière de Transilvanie pour entretenir une correspondance réglée avec l'Armée de l'Empereur en Hongrie. On a dit à l'Article précédent qu'on avoit pris les mêmes mesures du côté des Impériaux. On apprend encore de *Nimirow* que ce Général Russe en se mettant en marche de *Bialacerkiow*, a laissé quelques mille hommes de Troupes réglées dans les environs de *Krzemienzeck* de l'un & de l'autre côté du *Dnieper* pour la garde d'un Pont qu'il avoit fait construire sur cette Rivière : & qu'un parti de Cosaques *Haymadakis* qui recommencent leurs brigandages, s'étoit avancé jusqu'à quatre lieues de *Nimirow*, & avoit enlevé dans les prairies voisines une partie des Chevaux du Régiment du Sous-Régimentaire de la Couronne, après avoir tué ou dispersé les Soldats qui les gardoient.

V. On a eu la triste nouvelle que presque la moitié de la Ville de *Wilna*, Capitale du grand Duché de Lithuanie, a été reduite en cendres par un incendie, & qu'entr'autres cinq Couvents & plusieurs Palais ont été entièrement consumés.

C O U R L A N D E.

I. Après la mort du feu Duc arrivée à *Dantzick*

la nuit du 5. au 6. Mai, ainsi qu'on l'a annoncé dans notre Journal de Juin, les Conseillers & autres personnes qui ont droit de séance aux Etats de ce Duché, s'assemblerent à *Mittau* pour assister à ce qu'on y appelle la *Conférence Fraternelle*, ou Assemblée générale, & y délibérer sur les affaires du Pays, & en particulier sur ce qui regardoit l'Élection d'un nouveau Duc. Le corps de Troupes Moseovites dont on a déjà parlé, entra aussi dans le Pays pour occuper quelques Baillages dépendans de la Russie, en attendant l'Élection pour laquelle la Czarine avoit proposé avec le Comte de Biron un Prince de Hesse-Cassel & un Prince de Hesse-Hombourg, afin de ne point paroître gêner les Etats. Un Gentilhomme de la Cour de Stockho'm parut aussi à *Mittau* avec une Lettre du Roi de Suede adressée au Conseil suprême, par laquelle ce Monarque demande qu'on remette à ses ordres les Biens allodiaux délaissés par le feu Duc, conformément au Testament de ce Prince, en insistant même sur une réponse prompte & catégorique à ce sujet; laquelle néanmoins le Conseil a renvoyée à une autre assemblée générale; & les Etats reçurent en même-tems un Rescript du Roi Auguste de Pologne à l'occasion de la mort du feu Duc, dont voici la traduction.

**T**RÉS-chers Amez les *Conseillers du Conseil Suprême*, &c. Dieu ayant permis que le très-illustre Prince Ferdinand F. R. Duc de Courlande & de Semigalle, nôtre Parent & nôtre très-bien aimé, ait fini ses jours le 4. Mai de l'année courante à nôtre très-grand regret, & par sa mort la ligne masculine des Ducs de Courlande & de Semigalle de la Famille de Ketler étant éteinte, Nous avons crû devoir vous avertir & exhorter par ces présentes, d'avoir tous les égards nécessaires pour nos Droits de Domaine direct

sur

des Princes, &c. Août 1737. 147

sur les Duchez de Courlande & de Semigalle, & qu'en vertu du Serment, par lequel vous êtes liez, & des Pactes de sujétion selon la forme du Gouvernement desdits Duchez, vous perseveriez dans toute la fidelité & la sujétion, dûs à Nous & à la Republique, que vous continuez à administrer la justice, & que vous n'entreprenez rien de contraire à ces Pactes de sujétion, ni à nos Droits ni aux Loix du Royaume: Au reste vous devez être persuadez, que de nôtre part Nous ne negligerons rien de ce qui pourra contribuer au bien & à l'avantage des Duchez de Courlande & de Semigalle: Et afin que ni cette Province en général, ni les Biens de la Souveraineté Ducale tant feodaux qu'allodiaux ne souffrent aucun préjudice, Nous enjoignons & mandons à nos Amez les Conseillers du Conseil suprême de ces Duchez, qu'ils continuent à remplir tous les devoirs de leurs Charges en ce qui concerne le Gouvernement, selon sa forme ordinaire de Régence, & conformément aux ordres de nos Commissaires & de ceux de la Republique, sans néanmoins se mêler en aucun maniere, sous quelque prétexte que ce puisse être, des affaires d'Etat, dont la disposition & décision dependent de nosdits Commissaires & de ceux de la Republique. Nous voulons aussi que les Conseillers du Conseil suprême fassent dresser sans delai un Inventaire de tous les biens en général de la Maison Ducale, tant meubles qu'immeubles, comme aussi un état de toutes les dettes actives & passives, pour nous être remis au plûtôt; & qu'en même-tems lesdits Conseillers ayent soin que les Revenus des Biens de la Maison Ducale, tant feodaux qu'allodiaux, sauf ce qu'il conviendra de payer pour les salaires des Officiers respectifs, & pour la conservation intérieure de l'Etat, soient percûs & conservez exactement jusqu'à nôtre ulterieure disposition. Au surplus vous devez être assurez de nôtre grace particuliere &

de notre Protection Royale, comme aussi de l'indemnité de vos Privilèges, que Nous promettons de maintenir & de conserver, regardant les intérêts & les avantages des Duchez de Courlande & de Sémigalle comme les nôtres propres : Et afin que notre présente expresse Volonté soit connue de tous & un chacun, Nous ordonnons que le présent Rescript soit inseré dans les Actes publics, & publié au plutôt aux endroits ordinaires, afin que le contenu en soit exactement observé par tous ceux à qui il appartient : En foi de quoi, &c.

II. Voilà ce qui a précédé l'élection d'un nouveau Souverain. Les délibérations sur cet article ont duré jusqu'au douze Juin, qu'elles furent terminées par l'élection du Comte Erneste Jean de Biron, Comte d'Empire, & l'un des Etats libres de Silesie, Chevalier des Ordres de Russie, & Grand Chambellan de la Czarine, qui a été proclamé Duc de Courlande & de Sémigalle. Ce Seigneur est Courlandois de naissance & Protestant de Religion. ( Ce n'est pas ainsi sur son fils, comme on le croyoit, mais sur lui-même que l'élection est tombée. ) La Noblesse Courlandoise a fait depuis partir une Députation pour notifier cette élection à la Czarine, & une autre au Comte de Biron pour lui en donner aussi part, & l'inviter à se rendre à *Mittau*, où il étoit attendu au commencement de Juillet, ses équipages étant déjà arrivés à *Riga*.

III. Le 24. Juin Fête de St. Jean-Baptiste, dont le nouveau Duc porte le nom, on échangea solennellement la Capitulation à laquelle Son Alt. Ser. avoit souscrit. Le Grand Conseil & la Noblesse s'étoient rendus à cet effet au Palais Ducal où Mr. Butlaar, Chambellan de la Czarine, leur avoit remis l'original de cette Capitulation signée de la main du nouveau Souverain, & avoit reçu de leur part l'instrument original de l'élection. Mr. Butlaar, les  
Conseillers

Le Comte  
de Biron élu  
Duc de  
Courlande.

Conseillers & la Noblesse se rendirent ensuite à la grande Eglise dont on avoit ôté pour ce sujet tout l'appareil de deuil, & y assistèrent au service divin. Après le Prêche, on a lû à haute voix l'instrument de l'élection du nouveau Duc, & l'on a chanté le *Te Deum* aux fanfares des Trompettes & des Timbales, & au bruit d'une triple décharge du Canon des ramparts. Cette cérémonie a été suivie d'un dîner splendide que le Chambellan Buslaar & le Lieutenant-Général de Bismarck ont donné au Grand Conseil, aux premiers Officiers du Pays, au Directeur Provincial & à une partie de la Noblesse. On y a bu les santés du nouveau Duc, de la Czarine & du Roi de Po'ogne au bruit du Canon, & le soir il y a eu des feux de joye & des illuminations par toute la Ville.

IV. Le corps du feu Duc ne sera transporté de *Dantzich* à *Mittau* pour y être déposé auprès de ceux de ses Ancêtres, qu'après que le nouveau Duc aura reçu la confirmation du Roi & de la République de Pologne, & qu'il aura pris possession du Duché.

#### R U S S I E.

I. LE 9. Juin il y a eu un grand incendie à *Moscou*. Il commença vers les onze heures avant midi, & dura jusqu'à quatre heures du matin du jour suivant, sans qu'on ait pu éteindre les flammes par la trop grande violence du vent qui souffloit ce jour là. Douze mille maisons en ont été réduites en cendres dans cette partie de la Ville qu'on nomme le *Cremelin* où il y a plusieurs Bâtimens publics, lesquels entr'autres ont été consumés, avec une partie de celui où l'on conserve le Trésor & toutes les Archives, qu'on a eu néanmoins le bonheur de sauver, & sur-tout les Archives du Département

partement des affaires étrangères. On ne sçauroit par conséquent estimer le dommage causé par cet embrasement. Le 31. du mois précédent il y en avoit eu un autre à *Tarostow* qui a consumé également un grand nombre de maisons. Cette Ville située sur le *Wolga*, est une des plus marchande de la Russie, & il y a entr'autres de très-belles Fabriques de Cuir. La nuit du 14. au 15. du même mois de Juin le feu prit aussi à *Petersbourg* du côté du Port, mais par le prompt secours qu'on y a apporté, il n'y a eu que quelques maisons de bois qui ont été brûlées.

II. On apprit ce jour-là (15. Juin) par un Express venant de *Mittau* à *Petersbourg*, l'élection qu'on y avoit faite le 12. du Comte de Biron en qualité de Duc de *Courlande* & de *Semigalle*; le 18. Mr. Hahn, Gentilhomme de la Chambre de S. M. Czarienne, arriva encore à *Petersbourg*, ayant été dépêché par les Etats & la Noblesse de *Courlande* avec l'Acte de l'élection qui y a été faite. Il étoit aussi chargé des articles de cette élection qu'il a présentés au nouveau Duc, sur lesquels on n'aprend pas encore comment S. A. S. s'est déclarée; cependant elle a reçu les complimens de félicitation des Ministres & de la Noblesse sur son élection, de même que la Duchesse son épouse, les deux Princes ses fils, & la Princesse sa fille.

III. C'est le 10. Juin que le Comte d'Ostein, Ministre de l'Empereur, est parti pour se rendre avec ceux de la Czarine au Congrès qui est enfin fixé à *Nimirov* en Pologne, afin d'y entamer les négociations de la paix. Mais les conférences qui s'y tiendront n'arrêteront point les opérations de la Campagne, puisque les deux Armées Russiennes sont actuellement prêtes à les commencer, s'étans mises en marche l'une sous les ordres du Comte de Munnich, l'autre

l'autre commandée par Mr. de Lasçi, pour aller chercher les Turcs & les Tartares & former des Sièges, sur-tout celui d'Oczakow que Mr. de Munnich paroît résolu d'entreprendre. Voici ce qu'on sçait des mouvemens de ces deux Généraux.

Mr. de Munnich après avoir rassemblé toutes les provisions nécessaires pour l'exécution de ses projets, & ayant été joint par le Corps de Troupes du Major Général Romanzow, a fait passer le *Dnieper* à toute son Armée, dirigeant sa marche vers le *Bog*, par les déserts des Cosaques Zaporouski, qu'il a passés. On a appris depuis que ce Général est arrivé sur les bords du *Bog* qu'il aura peine à passer sans effusion de sang, parce que le *Seraskier Bacha* s'est avancé du côté d'*Oczakow* avec un Corps considérable de Troupes, qui se retranchent de l'autre côté du *Bog*, & qu'une partie de la Flotte du *Capitaine Bacha* est arrivée à l'embouchure du *Dnieper*. On pourra par conséquent apprendre bientôt la nouvelle d'une action, d'autant plus que les Turcs opposent la meilleure partie de leurs forces à celles de Sa Maj. Czarienne.

Quant au Général Lasçi, qui a changé de sentiment par rapport à l'entreprise de l'Isle de *Tamerow*, ainsi qu'on l'a rapporté dans notre dernier Journal, il s'est rendu d'*Asoph* près de l'embouchure de la Rivière de *Muis* où étoit le rendez-vous général de ses Troupes, & il a ensuite continué sa marche vers *Precop* dont il étoit encore éloigné vers le milieu de Juin. Sa Cavalerie va par mer, s'étant embarquée le 24. Mai. On croit qu'il aura fort à faire dans la Crimée, le Kan des Tartares ayant rassemblé toutes ses forces pour défendre les lignes de *Precop* qu'il a fait relever pendant l'hiver, & qui sont dans un meilleur état qu'elles n'étoient, & ayant fait enlever toutes les provisions & fourrages qu'il y avoit dans les environs de la presqu'Isle de *Crimée*. Mais Mr.  
de

de Lasçi se fie sur les provisions dont la Flotte qui coroye la mer d'Asoph est pourvûe. Cette Flotte est composée de plus de 500. voiles. Les Turcs en ont mis de leur côté deux différentes en mer, dont l'une croisé entre la Crimée & l'Isle de *Tamerow*, & l'autre à l'embouchure du *Dnieper*. C'est là le sujet, qui, comme on l'a dit, a fait changer la résolution que le Général Lasçi vouloit exécuter sur l'Isle de *Tamerow*. On croit aussi que ce qui y a contribué, c'est que la Cavalerie n'étoit pas assez nombreuse pour s'engager seule dans le *Cuban*, & que le fameux *Domduck-Ombo*, dont on a tant parlé pour les expéditions qu'il a faites en faveur de la Russie, a refusé de joindre la Cavalerie du Général Lasçi, dans la crainte, sans doute, que se trouvant parmi les Troupes réglées de Russie, elles ne vinssent à s'assurer de sa personne à la fin de la Campagne, & à désarmer son monde.

IV. Des avis de Perse portent bien que la Paix entre la Porte & *Thamas Kouly-Kan* nouveau *Sophi*, sous le nom de *Schach-Nadir* avoit été ratifiée sans qu'on eut fait le moindre changement à aucun des Articles du Traité négocié à Constantinople entre la Turquie & la Perse; mais qu'il n'y avoit aucune apparence que ce *Sophi* entreprendroit rien contre la Russie. On voit cependant le peu de fond qu'il y avoit à faire sur les assurances répétées du Ministre Persan à *Petersbourg*, que le *Schach* son Maître ne passeroit à aucun Traité de paix avec la Porte Ottomane, que la Russie n'y fut comprise. Suivant les mêmes avis, les Turcs ont retiré toutes leurs Troupes des frontieres de Perse, le *Schach* a retiré aussi toutes celles qu'il avoit sur les frontieres de Turquie, & avec une Armée formidable il marche vers la Province de *Candabar* pour en chasser le neveu d'un nommé *Miriveis*, lequel, dans son tems avoit tenté comme  
lu

lui Kouli Kan, mais avec moins de succès, de reduire toute la Perse à son pouvoir: & qu'après y avoir réussi, il se rendroit avec ses Troupes sur les frontieres des Etats du Grand Mogol.

*Les Cours de Stockholm & de Coppenhague n'offrent toujours aucune particularité interessante.*

## A R T I C L E VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

I. **L**ondres. Il est décidé que le Roi n'ira pas cette année dans les Etats d'Allemagne. Sa Majesté a nommé sur la fin de Juin à toutes les Charges vacantes tant civiles que militaires, & a disposé des Régimens vacans dont la liste nous meneroit trop loin; mais on y remarque que tous les Seigneurs élevés aux differens Emplois, ont actuellement séance dans le Parlement, & que la Cour s'y est fait par conséquent de nouvelles créations. Sa Majesté a nommé aussi le Sr. James Cook pour être Secretaire des Commissaires, qui se rendront à Anvers pour assister avec ceux d'Hollande à des conférences qu'on y tiendra afin de dresser un nouveau Tarif ou Traité de Commerce dans les Pays-Bas Autrichiens. Ces Commissaires sont Mrs. Martin Bladen, Jean Drummond, & Samuel Tuffnel.

II. Le 28. Juin les Seigneurs approuverent des changemens faits par la Chambre des Communes dans le fameux Bill concernant le meurtre du Capitaine Porteous, par lequel le Lord Prévôt d'Edimbourg est exclu pour toujours de toutes sortes d'Emplois dans l'étendue de la Grande-Bretagne; & la Ville

Clôture du  
Parlement.

Ville d'Edimbourg à payer deux mille livres sterlings à la veuve de ce Capitaine. C'est là toute la résolution qui a été prise sur une affaire qui a tenu pendant toutes les séances le Parlement en haleine. Le Bill en ayant ainsi été passé à la pluralité de 41. voix contre 17. les Seigneurs s'ajournerent au 2. Juillet, auquel jour le Roi se rendit dans la Chambre Haute, & mit fin à cette session, du Parlement après avoir donné son consentement Royal au Bill pour fixer un douaire de 50000. livres sterlings à la Princesse de Galles, à celui concernant l'affaire d'Edimbourg, & à plusieurs autres moins importants. S. M. fit dans cette occasion aux deux Chambres le Discours suivant.

MYLORDS ET MESSIEURS,

**J**E viens mettre fin à la présente Session du Parlement, afin que vous puissiez vous retirer dans vos différentes Provinces, pour y avancer & conserver la paix & la prospérité du Royaume. Je vous remercie des preuves particulières que vous m'avez données de votre affection, & des égards que vous avez pour ma Personne & pour mon honneur; & j'espère que la sagesse & la justice que vous avez fait paroître dans quelques incidens extraordinaires, préviendront tous les desseins qu'on pourroit méditer pour de pareilles entreprises. La conduite de ce Parlement a été si uniforme dans toutes ses délibérations sur les affaires publiques, qu'il seroit aussi injuste de ne pas le reconnoître, que superflu d'en détailler toutes les particularitez.

Messieurs de la Chambre des Communes.

**L**es soins que vous avez pris de lever les Subsides nécessaires pour le service de l'année courante, en le faisant de la manière la plus convenable & la moins à charge à mon Peuple sont de nouvelles  
marques

des Princes &c. Août 1737. 155

marques de vôtre attention pour le soutien de ma Personne & de mon Gouvernement, comme aussi pour les véritables intérêts de vôtre Patrie.

MYLORDS ET MESSIEURS,

**V**ous ne pouvez qu'être très-persuadés du scandale que la trop grande licence qu'on voit paroître dans le tems présent, sous le prétexte spécieux de liberté, doit causer à tout honnête homme; & combien il est nécessaire de reprimer cet abus intolérable, par une juste & vigoureuse exécution des Loix. On insulte ouvertement à l'autorité légitime, on méprise la Magistrature & on ne résiste même que trop généralement aux Loix; ce qui est également préjudiciable à la prérogative de la Couronne & à la liberté du Peuple, & cependant il est également nécessaire de soutenir l'un & l'autre, comme étant inséparablement unies. Les Loix du Pays ont toujours été la règle constante de mes actions, & j'attends, avec raison, comme un juste retour, toute la soumission due à mon autorité & à mon Gouvernement, en conformité de ces mêmes Loix, ce qui sera toujours le véritable intérêt de mes Sujets.

Après ce discours le Lord Chancelier prorogea par ordre du Roi le Parlement jusqu'au 15. Août.

III. Les honneurs, quoique bornés, que les Vénitiens ont rendus dans leur Ville au fils du Chevalier de St. George, ont été une cause suffisante à la Cour pour ordonner au Chevalier Dominique Imberti, leur Résident à Londres, de ne plus paroître à la Cour & de sortir du Royaume dans trois jours. Un Message d'Etat vint le 3. Juillet, envoyé par le Duc de Newcastle, lui insinuer cet ordre par une Lettre. Le Résident s'y étant conformé, il partit le 6. de grand matin pour Calais, où il attend le retour d'un Courier qu'il a envoyé à ses Maîtres pour les informer de

de cet ordre peu attendu, & comment il aura à se conduire dans cette conjoncture. Quant au Ministre de Genes qui s'attendoit à un pareil ordre, on s'est contenté de lui faire des reproches, parce que les honneurs que le fils du Chevalier de St. George a reçus à Genes, n'ont pas été tout-à-fait si grands que ceux que lui ont faits les Vénitiens. C'est là une espee de ressentiment sur lequel on passeroit vraisemblablement, si le cas d'où il prend naissance, étoit arrivé ailleurs.

IV. *Hollande.* Les Etats Généraux ayant fait tout leur possible, mais en vain, pour engager l'Empereur à ce qu'un Congrès que ce Monarque a proposé d'assembler à Anvers, se tint à la Haye pour regler le Commerce & le Tarif des Pays-Bas; ils se sont enfin déterminés à nommer Mr. Buys, Mr. Assendelft, Ministre d'Etat à Bruxelles, & un Seigneur de Zeelande pour se rendre à Anvers, & y assister de leur part au futur Congrès.

V. Ce qui a été fortement agité dans leurs Assemblées dans le courant de Juin, c'est l'affaire de *Bergue* & de *Quilliers*, sur laquelle ils ont pris une résolution qu'ils remirent le 19. de ce mois au Comte d'Uhlefeld & au Marquis de Fenelon, Ministres de l'Empereur & du Roi Très-Christien; elle porte en substance " que le Roi de la Grande-Bretagne &

„ les Etats Généraux des Provinces-Unies sont  
 „ disposés à tenir une Assemblée à La Haye, & à  
 „ y entrer en conference avec les Ministres des Puissances interessées dans l'affaire de *Quilliers* & de  
 „ *Bergue*, pour ajuster enfin cette litigieuse succession, afin de prévenir les troubles qu'elle pour-  
 „ roit occasionner dans la suite. „ Les Etats prient dans la même résolution Mrs. d'Uhlefeld & de Fenelon non seulement de faire part de ceci à leurs Cours, mais encore de les prier de concourir de

nouveau

noùveau à cet ouvrage salutaire, & d'envoyer à leurs Ministres les pleins-pouvoirs & les instructions nécessaires pour entamer incessamment les conférences.

Cette résolution a été envoyée à Vienne & à Versailles, & la réponse en est encore attendue, ce qui fait qu'il n'y a rien eu de décidé par rapport à l'affaire en question dans les conférences qui se sont tenues depuis.

VI. La Flotte des Indes Orientales composée de seize Navires richement chargés, & accompagnée des Vaisseaux de guerre d'escorte, est heureusement arrivée sur la fin de Juin dans les divers Ports de la République. Sa cargaison dont on voit la liste dans toutes les nouvelles publiques qui s'impriment dans ce Pays, est des plus considérables, étant estimée plus de 30. millions.

VII. *Bruxelles.* Les Ministres de la part de l'Empereur qui assisteront au futur Congrès qui doit se tenir à Anvers, sont le Comte de Maldeghem & Mrs. Talbot & de Waal. Ils ont reçu leurs instructions, & doivent se rendre incessamment à Anvers.

Comme on a redoublé depuis peu le nombre d'ouvriers qui travaillent aux Voitures & Equipages de la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas, on juge que son départ ne manquera pas d'avoir lieu le mois prochain. Cependant l'on est toujours attendant le retour du Comte de Harrach grand Maître de la Maison, qui n'est pas encore parti de Vienne.

F I N.

*Faute de place on est obligé de renvoyer au mois prochain l'Article des Naissances, Mariages & Morts.*

*Extractum extensionis Privilegii Im-  
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-  
licæ Majestatis , ad sexennium.*

**E**X Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , seriò firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , ( quem imprimendi soli Andreæ Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est ) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Suæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreæ Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L.S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIBERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SCHNAPPAUF.